

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DES PROGRAMMES DE DENATIONALISATION

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES



PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE 2016-2018

Juin 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	3
SYNTHESE.....	4
INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2012- 2015.....	8
CHAPITRE I : SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2012-2015.....	8
I. SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2012-2014.....	8
II. RETOUR SUR LES PREVISIONS DE CROISSANCE DE 2015.....	13
CHAPITRE II : SITUATION FINANCIERE SUR LA PERIODE 2012-2015.....	16
I. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT DE 2012 A 2014.....	16
II. PREVISIONS DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT POUR 2015.....	19
III. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2012-2015.....	21
IV. SITUATION DES FINANCES LOCALES DE 2012 A 2015.....	23
V. SITUATION DE LA SECURITE SOCIALE DE 2012 A 2015.....	24
PARTIE 2 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2016-2018.....	29
CHAPITRE I : PERSPECTIVES DE CROISSANCE AU BENIN 2016-2018.....	29
I. ORIENTATIONS ECONOMIQUES DU BUDGET DE L'ETAT.....	29
II. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME 2016-2018.....	33
III. ANALYSE DE RISQUES.....	37
CHAPITRE II : PERSPECTIVES FINANCIERES 2016-2018.....	38
I. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT POUR 2016-2018.....	38
II. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2016-2018.....	43
III. PERSPECTIVES DES FINANCES LOCALES SUR LA PERIODE 2016-2018.....	44
IV. PERSPECTIVES EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE SUR LA PERIODE 2016-2018.....	45
V. STRATEGIE DE L'ENDETTEMENT SUR LA PERIODE 2016-2018.....	47
CONCLUSION.....	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Quelques indicateurs de l'environnement international de 2012 à 2015	8
Tableau 2 : Taux de croissance par secteur d'activité de 2010 à 2014	10
Tableau 3 : Taux de croissance des éléments de la demande de 2010 à 2014	11
Tableau 4: Croissance sectorielle en 2015.....	15
Tableau 5: Evolution des finances publiques de 2012 à 2015	21
Tableau 6 : Evolution des transferts par secteur (en milliards FCFA).....	23
Tableau 7: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique 2016-2018.....	36
Tableau 8: Prévisions des finances publiques de 2016-2018 (en milliards FCFA).....	39
Tableau 9 : Répartition du PIP par secteurs sur la période 2016-2018	43
Tableau 10 : Evolution prévisionnelle des produits et charges de la CNSS.....	46
Tableau 11 : Evolution prévisionnelle des retraités de 2016 à 2018.....	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du taux de croissance de 2004 à 2014	9
Graphique 2: Evolution du taux d'inflation de 2004 à 2014	12
Graphique 3: Réalisation financière du PIP par grand secteur (en %) entre 2012 et 2014.....	19
Graphique 4: Situation des entreprises et offices d'Etat de 2012 à 2015 (en milliards FCFA).....	22
Graphique 5: Evolution des ressources des communes de 2012 à 2013 (en milliards FCFA)	23
Graphique 6: Evolution de dépenses des communes de 2012 à 2013.....	24
Graphique 7: Evolution des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS de 2012 à 2015	25
Graphique 8 : Part contributive moyenne des différents produits aux ressources de la CNSS	25
Graphique 9 : Part contributive moyenne des différentes charges de la CNSS.....	25
Graphique 10: Evolution des produits et charges de la CNSS de 2012 à 2015.....	26
Graphique 11: Evolution des produits et charges du FNRB de 2012 à 2015.....	27
Graphique 12: Evolution des prévisions du taux de croissance économique.....	34
Graphique 13: Produits et charges des entreprises publiques de 2016 à 2017.....	44

SYNTHESE

L'activité économique mondiale est restée relativement soutenue sur la période 2012-2014. La croissance mondiale s'est stabilisée à 3,4% de 2012 à 2014 du fait notamment de l'effet combiné de l'amélioration de l'activité dans les pays avancés et du ralentissement observé dans les pays émergents. La croissance mondiale devrait se consolider en 2015 pour s'établir à 3,5%. Au plan sous régional, le taux de croissance dans l'UEMOA est estimé à 6,6% en 2014 contre 5,9% en 2013 et 6,6% en 2012. Pour 2015, il est prévu un taux de croissance de 7,2%.

Au niveau national, la croissance économique est restée soutenue autour de 5,0% sur la période 2012-2014, tirée par le dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. A l'exception de l'année 2012 où elle s'est affichée à 6,7%, l'inflation est restée contenue grâce à la disponibilité des produits alimentaires locaux. Les finances publiques ont été caractérisées par un déficit budgétaire maîtrisé qui n'a pas excédé 3,8% du PIB sur la période 2012-2014. Le solde global de

la balance des paiements a été excédentaire sur tout le triennal en s'affichant à 4,0% du PIB en 2014 contre 1,8% en 2012 dans un contexte d'accroissement de la masse monétaire de 37,7%.

Au niveau du PIP, l'enveloppe est passée de 173,16 milliards FCFA en 2012 à 226,25 milliards en 2014, soit une hausse de 30,7% imputable aux importants investissements dans les secteurs productifs et sociaux.

En ce qui concerne la situation financière des sociétés et offices d'Etat, les subventions accordées par l'Etat sont estimées à 29,18 milliards FCFA, en moyenne sur la période 2012-2014, alors que leur contribution au budget national ne serait que de 1,97 milliards FCFA.

S'agissant des finances des collectivités locales, elles ont enregistré un accroissement de 32,8% de leurs ressources qui se sont établies à 60,12 milliards FCFA en 2013 contre une progression de 20% de leurs dépenses qui se sont affichées à 54,8 milliards FCFA en 2013.

Enfin, la sécurité sociale est gérée par la CNSS et le FNRB. Au regard de l'évolution de leurs ressources et charges sur le triennal 2012-2014, il ressort que la CNSS affiche des résultats excédentaires compris entre 50 et 60 milliards FCFA par an tandis que le FNRB dégage un déficit de plus de 20 milliards FCFA par an.

En perspective, au plan économique, l'Etat poursuivra la mise en œuvre de l'orientation économique quinquennale axée sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée. Spécifiquement pour 2016, la politique économique visera :

- a) le renforcement des infrastructures, en particulier les infrastructures énergétiques, les infrastructures de transport et les technologies de l'information et de la communication ;**
- b) l'amélioration de la productivité du secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie ;**
- c) le renforcement de l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité pour tous ;**
- d) le développement local.**

L'Etat mettra l'accent sur les axes transversaux que sont **l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la**

promotion de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes.

A cet effet, les prévisions pour 2016 dans un scénario de référence tablent sur : (i) un taux de croissance de 5,8% ; (ii) un taux d'inflation maîtrisé autour de 2,6% ; (iii) un taux de pression fiscale de 16,2% ; (iv) un solde courant de la Balance des Paiements de -8,4% du PIB. Deux autres scénarii sont envisagés en fonction du rythme de mobilisation des ressources de la table ronde de Paris.

Au niveau des finances publiques, l'objectif de l'Etat pour 2016-2018 sera d'améliorer la qualité de la dépense afin de renforcer ses effets sur l'économie en général, et sur la mobilisation des recettes en particulier. Pour la gestion 2016, le Gouvernement retient au titre du PIP une enveloppe de 291,4 milliards FCFA qui seront affectés prioritairement aux secteurs productifs et sociaux.

Par ailleurs, l'Etat mettra l'accent sur l'amélioration de la gouvernance des sociétés et offices d'Etat et l'augmentation des transferts au profit des communes.

Tout ceci, dans le cadre de la mise en œuvre rigoureuse de la stratégie d'endettement afin de sauvegarder la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

INTRODUCTION

Le Budget de l'Etat est un important instrument de politique économique du Gouvernement. Il constitue l'expression chiffrée de la stratégie de développement socio-économique.

Son élaboration implique ex-ante des choix stratégiques et nécessite non seulement des données récentes et objectives sur la conjoncture nationale mais aussi sur l'évolution actuelle et future de la conjoncture internationale.

En conformité avec la nouvelle Loi Organique N°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois des Finances (LOLF), les options stratégiques retenues par le Gouvernement pour la gestion 2016, feront l'objet d'un débat d'orientation à l'Assemblée Nationale comme cela avait été le cas l'année dernière. Ce débat participe du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'institution parlementaire afin d'améliorer l'information de cette dernière sur l'évolution des finances publiques à moyen terme.

Dans ce cadre, il est prévu que le Gouvernement présente, au plus tard le 30 juin de l'année courante, les documents budgétaires pluriannuels, à savoir le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et éventuellement les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ces documents offrent aux parlementaires une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire et des besoins de crédits du Gouvernement en amont de la discussion sur le projet de loi de Finances de l'année à venir.

Le présent document satisfait cette exigence de la LOLF. Il décrit l'évolution de la conjoncture économique et financière récente ainsi que les perspectives compatibles avec l'orientation globale retenue pour les trois prochaines années.

A cet effet, les perspectives économiques se fondent sur l'orientation quinquennale du Gouvernement 2012-2016 qui axe la politique économique sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée avec des points d'application annuels.

Les points d'application pour 2016 sont: (i) le renforcement des infrastructures (énergie, transport et TIC notamment) ; (ii) l'amélioration de la productivité du secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacardes et la mise en place d'un cadre favorable à

l'agro-industrie ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé ; (iv) le développement local. Les axes transversaux sont liés à la bonne gouvernance, la promotion de l'emploi des jeunes, la poursuite de l'autonomisation des femmes et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Le présent Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle s'articule autour de deux grandes parties. La première présente la situation économique et financière sur la période 2012-2015, et la seconde partie met l'accent sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (2016-2018).

PARTIE 1 : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2012- 2015

Cette partie fait d'abord un aperçu sur l'environnement international et sous régional, ensuite aborde le bilan de l'activité économique et financière nationale sur la période 2012-2015.

CHAPITRE I : SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2012-2015

I. SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2012-2014

L'activité économique sur la période s'est inscrite dans un contexte international marqué par la stabilisation de la croissance mondiale autour de 3,4%, une dépréciation des cours des matières premières et de plusieurs monnaies comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Quelques indicateurs de l'environnement international de 2012 à 2015

		2012	2013	2014	2015
Taux de croissance					
	Pays développés	1,2	1,4	1,8	2,4
	Pays émergents et en développement	5,1	5,0	4,6	4,3
	Afrique Subsaharienne	4,4	5,2	5,0	4,5
	UEMOA	6,6	5,9	6,6	7,2
	Nigeria	4,3	5,4	7,0	7,3
	Monde	3,4	3,4	3,4	3,5
Taux d'inflation					
	Pays développés	2,0	1,4	1,4	0,4
	Pays émergents et en développement	4,7	5,9	5,1	5,4
	Afrique Subsaharienne	9,3	5,5	6,7	7,0
	Nigeria	12,2	8,5	8,3	8,7
	UEMOA	2,4	1,5	-0,2	1,6
Matières Primaires					
	Coton (cents/livre)	79,97	89,91	83,16	72,6
	Pétrole (\$/baril)	94,58	98,05	92,42	53,2
	Riz (cents/livre)	563,0	505,9	422,8	415,0
Taux de change					
	Euro/Dollar	1,28	1,32	1,32	1,33
	Dollars/FCFA	510,54	494,04	494,41	624,75
	Yen/FCFA	6,40	5,07	4,67	6,49
	Naira/FCFA	3,14	3,07	3,01	3,04

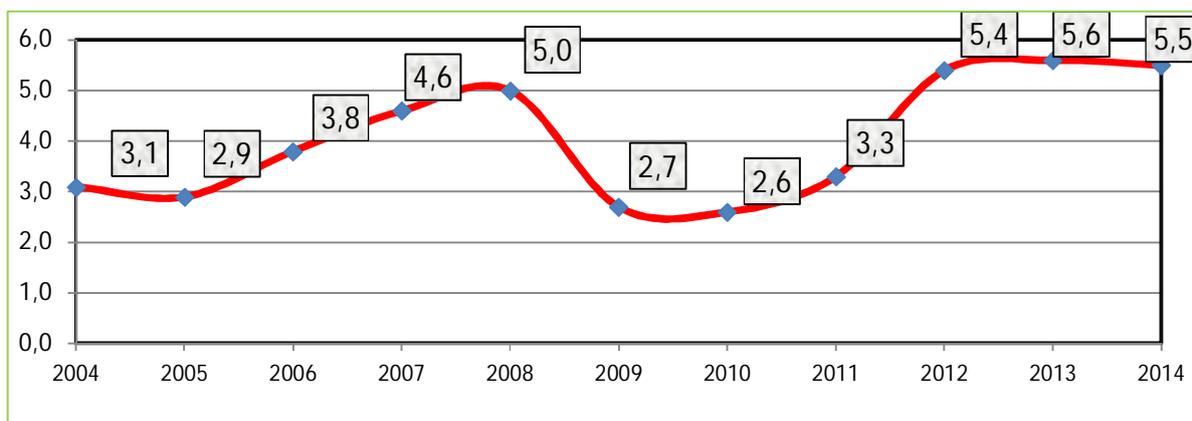
Source : FMI-Banque mondiale, décembre 2014 & avril 2015

Au plan sous régional, le taux de croissance dans l'UEMOA est estimé à 6,6% en 2014 contre 5,9% en 2013 et 6,6 en 2012. L'inflation dans l'Union, mesuré par la variation du niveau général des prix à la consommation est ressortie à -0,2% en 2014 contre 1,5% en

2013, en raison de la décrue des prix des céréales locales et l'atténuation de la tension sur les cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.

Au niveau national, la reprise amorcée depuis 2011, après deux années consécutives de ralentissement, s'est poursuivie en 2012 et 2013. En 2014, malgré un léger fléchissement, le taux de croissance de l'économie est resté soutenu et s'est établi à 5,5% contre 5,6% en 2013. La bonne tenue de l'activité économique sur la période 2012-2014 est principalement imputable à i) l'amélioration de la production agricole dont notamment la production cotonnière et vivrière ; ii) le dynamisme du secteur des BTP et la densification du secteur manufacturier ; iii) la hausse du trafic portuaire et ses répercussions favorables sur les autres activités de services.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance de 2004 à 2014



Source: INSAE, mai 2015

La valeur ajoutée du secteur primaire¹ a connu sur la période 2012-2014, un taux de croissance annuel moyen de 6,5% et une contribution à la croissance de 2,5%, conséquence des mesures mises en œuvre par le Gouvernement, notamment pour relancer la production agricole.

Ainsi, la production cotonnière est passée de 240.023 tonnes au cours de la campagne 2012-2013 à 393.325 tonnes pour la campagne 2014/2015, soit une hausse de 63,9%. Cette bonne évolution de la production cotonnière se justifie entre autres par : (i) le rétablissement de la confiance des producteurs de coton du fait de la reprise à titre exceptionnel et transitoire de la gestion de la filière par l'Etat ; (ii) le renforcement de l'encadrement visant un meilleur respect des itinéraires techniques ; (iii) la mise en place

¹ Il s'agit de : agriculture, élevage et pêche.

en quantité suffisante et à bonne date des intrants de qualité nécessaires à la production ;
(iv) la bonne pluviométrie.

S'agissant de la production vivrière, elle est soutenue par la mise à la disposition des producteurs des intrants spécifiques, l'adoption de technologies améliorées et le caractère robuste de la demande nationale et sous régionale.

Dans le secteur secondaire², la valeur ajoutée a enregistré une hausse annuelle moyenne de 3,9% et une contribution moyenne à la croissance de 0,5%, induite par la poursuite de la politique des grands travaux, l'amélioration de l'offre d'eau potable et d'énergie électrique et l'intensification de la production de ciment depuis l'entrée en service de la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE).

L'activité au niveau du secteur tertiaire³ a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,5% et une contribution moyenne à la croissance de 1,7 %. Cette performance résulte, entre autres, du dynamisme enregistré au Port de Cotonou, notamment en 2012 et 2013 et ses effets induits sur les autres activités de services telles que le commerce, les banques et assurances, les transports et les télécommunications.

Les services non marchands, dominés par l'Administration publique, ont enregistré une hausse moyenne annuelle de leur valeur ajoutée de 4,3% par an avec une contribution moyenne à la croissance de 0,5%. Cette dynamique est notamment le résultat de nouveaux recrutements d'agents dans la fonction publique ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Décret n° 2011-505 du 5 août 2011 portant revalorisation du point indiciaire des agents de l'Etat.

Tableau 2 : Taux de croissance par secteur d'activité de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur primaire	1,5	5,2	6,4	6,4	6,7
Secteur secondaire	3,5	2,8	3,6	4,4	3,6
Secteur tertiaire	2,6	2,3	5,4	5,7	5,4
Services non marchands	3,3	2,9	4,5	4,4	4,0
DTI et TVA	5,9	-0,3	5,3	5,8	6,0
PIB	2,6	3,3	5,4	5,6	5,5

Source : INSAE, mai 2015.

² Il s'agit de : industries extractives et manufacturières, bâtiments et travaux publics, énergies.

³ Il s'agit de : commerce, transports, télécommunications, banques, assurances et autres services.

Du côté de la demande, la croissance économique a été soutenue principalement par la consommation finale, les investissements et le commerce extérieur. La consommation finale, tirée par la consommation des ménages (plus de 75% du PIB), a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4,5% en lien avec l'amélioration des revenus tirés des activités et des avantages salariaux accordés par le Gouvernement aux fonctionnaires de l'Administration publique sur la période sous revue. En ce qui concerne la consommation de l'Administration publique, elle a affiché une hausse moyenne de 4,7% sur la période.

S'agissant des investissements, la hausse moyenne annuelle enregistrée s'est établie à 20,3%, tirée aussi bien par les investissements publics en raison de la poursuite des grands travaux que par les investissements privés, notamment dans l'exploration des champs pétrolifères dont le coût est estimé à 445 milliards de FCFA.

Tableau 3 : Taux de croissance des éléments de la demande de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
PIB	2,6	3,3	5,4	5,6	5,5
Consommation finale	3,1	3,0	4,6	4,7	4,3
Ménages	3,1	3,1	4,7	4,8	4,2
Administration	2,9	2,7	4,3	4,2	5,5
Formation Brute de Capital	-4,2	4,7	11,6	41,4	8
<i>FBCF</i>	-5,9	5,4	4,6	45	8,7
Privée	2,6	2,1	6,8	74,8	9,7
Publique	-15,1	9,8	1,9	7,1	6,5
Exportations	2,9	-1,1	9,0	12	8,9
Importations	0,8	-1,0	10	27,5	7,4

Source : INSAE, mai 2015

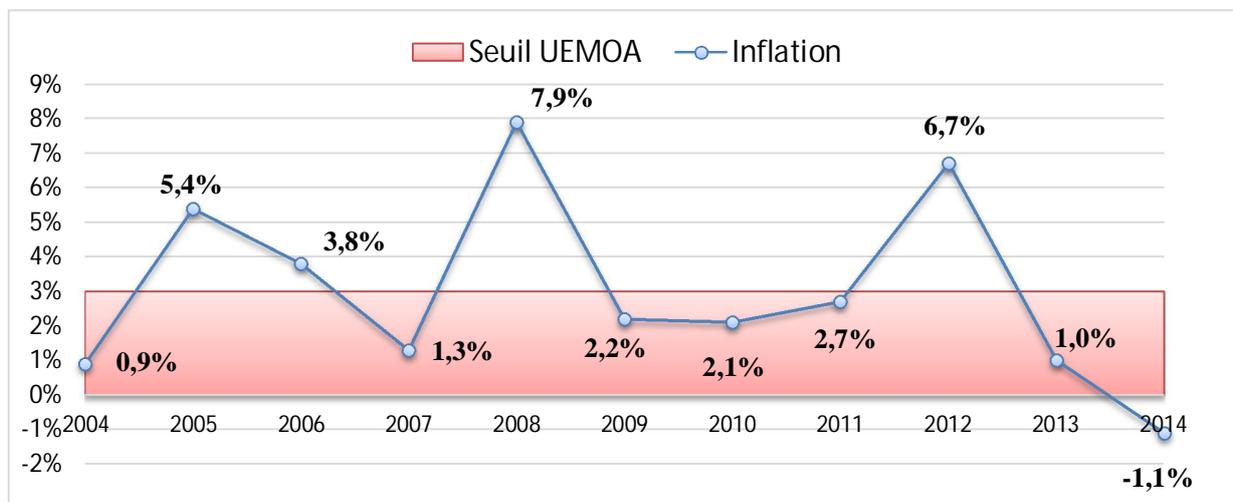
En lien avec l'évolution des exportations et importations, la balance commerciale est ressortie déficitaire sur la période de 2012 à 2014 en passant de 7,4% du PIB en 2012 à 6,7% du PIB en 2014. Tout comme la balance commerciale, la balance courante est restée déficitaire sur la période sous revue en passant de 7,6% en 2012 à 7,4% du PIB en 2014 et ce, malgré la nette augmentation des transferts courants vers le Bénin. En particulier les transferts de fonds des migrants sont passés de 59,0 milliards FCFA en 2012 à 79,0 milliards FCFA en 2014, en lien avec l'amélioration de l'activité économique mondiale, notamment en Europe.

Malgré ce déficit de la balance courante, le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire sur toute la période en s'établissant à 4,1% du PIB en 2014 contre 1,8%

en 2012, en raison des importants capitaux reçus aussi bien par le secteur public que le secteur privé.

Du côté des prix, à l'exception de l'année 2012, l'inflation a été contenue dans la limite des 3% prescrite par les critères de convergence de l'UEMOA. Le taux d'inflation est ressorti à -1,1% en 2014 et à 1,0% en 2013, contre 6,7% en 2012. L'envolée des prix observée en 2012 résulte de la réduction d'environ 50% des subventions à l'essence au Nigeria en janvier 2012 avec pour corollaire une flambée du prix de l'essence vendue dans le secteur informel au Bénin, une hausse des coûts de transport et des autres biens et services.

Graphique 2: Evolution du taux d'inflation de 2004 à 2014



Source : INSAE, mars 2015

Quant à la détente des prix observée en 2013 et 2014, elle est induite principalement par la disponibilité des produits alimentaires locaux notamment les vivriers, et la baisse des cours du pétrole sur le marché international depuis juin 2014 avec ses effets induits sur les prix du transport.

Sur la période sous revue, la situation monétaire s'est caractérisée par : (i) une consolidation des Avoirs Extérieurs Nets (AEN) avec une hausse de 52,4%, en passant de 695,4 milliards FCFA en 2012 à 1.060,0 milliards FCFA en 2014 ; (ii) une augmentation de 17,3% du crédit à l'économie et (iii) une situation créditrice de la Position Nette du Gouvernement (PNG) qui est passée en valeur absolue de 157,3 milliards FCFA en 2012 à 116,1 milliards FCFA en 2014, ce qui traduit une hausse des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

L'accroissement du crédit à l'économie, tirée par les crédits de campagne, témoigne du rôle important que joue le système bancaire dans le financement des ménages et des entreprises.

Au total, la masse monétaire a enregistré une augmentation de 37,7% au cours de la période en s'établissant à 2.023,8 milliards FCFA en 2014 contre 1.469,48 milliards FCFA en 2012.

II. RETOUR SUR LES PREVISIONS DE CROISSANCE DE 2015

La conjoncture économique au premier semestre 2015 a été marquée, entre autres, par les activités de commercialisation et d'égrenage du coton-graine, le délestage électrique et les élections législatives et communales au Bénin ainsi que les élections présidentielles au Nigeria.

Au titre des activités de commercialisation et d'égrenage du coton-graine, il a été réceptionné au niveau des usines d'égrenage à la date du 01 juin 2015, 393.325 tonnes de coton graine. Pour faire face à la baisse des cours de coton sur le marché international, le Gouvernement a fait des ajustements sur le prix d'achat au producteur de coton graine et sur le prix de cession des engrais. C'est ainsi que le prix d'achat du coton graine au titre de la campagne cotonnière 2014-2015 a été revu à la baisse à 250 FCFA le kilogramme pour le 1^{er} choix et 200 FCFA le kilogramme pour le 2^{ème} choix contre respectivement 265 FCFA et 215 FCFA au titre de la campagne 2013-2014. Le prix de cession des engrais est passé de 10.000 FCFA le sac de 50kg au cours des campagnes précédentes à 14.000 FCFA pour la campagne 2014-2015.

La fourniture régulière de l'énergie électrique reste une préoccupation majeure pour l'économie béninoise. A l'instar du premier semestre de 2014, le premier semestre de 2015 est également marqué par des coupures fréquentes d'énergie électrique, engendrant des surcoûts pour les entreprises et grevant la valeur ajoutée totale dégagée par l'économie.

Les élections législatives au Bénin se sont tenues le 26 avril 2015 et celles communales, municipales et locales devraient avoir lieu au cours de la deuxième moitié de juin 2015. Au Nigeria, les élections présidentielles se sont déroulées le 28 mars 2015. Cette période d'élections entraîne un attentisme auprès des opérateurs économiques.

Au cours du mois d'avril 2015, la conjoncture indique une hausse de 12,8% de l'indice du chiffre d'affaires, tiré notamment par les sous-secteurs industries manufacturières, transports et télécoms, autres services.

Au regard de la situation économique en 2014 et de l'évolution de la conjoncture au premier trimestre 2015, le taux de croissance économique devrait s'afficher à 5,7% en 2015 contre une prévision initiale de 6,0%.

La croissance économique en 2015 serait soutenue par :

- la hausse de la production de coton qui s'afficherait à 400.000 tonnes, induite par (i) un renforcement de l'encadrement des producteurs visant un meilleur respect des itinéraires techniques ; (ii) la mise en place en quantité suffisante et à bonne date des intrants de qualité nécessaires à la production ; (iii) le paiement à bonne date des producteurs et (iv) l'amélioration des conditions de stockage des intrants ; la hausse des prix au producteurs (de 250 FCFA à 260 FCFA) et la baisse des prix des engrais (14 000 FCFA à 12 000 FCFA) ;
- l'accroissement de la production agricole hors coton, par la poursuite des mesures déjà en cours, notamment une meilleure mise en place des intrants spécifiques, l'adoption de technologies améliorées par les producteurs, le développement et la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et de stockage, la poursuite de la mise en valeur des vallées ;
- la consolidation de l'activité des industries manufacturières en raison de : (i) l'amélioration de l'activité d'égrenage de coton, de l'augmentation de 27,7% de la production cotonnière lors de la campagne 2014/2015 ; (ii) la hausse de la transformation artisanale des produits agricoles liée à la l'augmentation de la production agricole vivrière en 2014 ; (iii) l'intensification de l'exportation de ciment dans les pays de la sous-région ;
- la dynamisation des BTP en lien avec la poursuite des grands chantiers routiers et d'assainissement⁴ en cours. En dehors des routes et autres infrastructures socio-économiques publiques, d'autres grands chantiers ouverts par le secteur privé depuis 2014 devraient se poursuivre en 2015. Il s'agit de la construction en cours à Cotonou d'hôtels de grand standing, notamment « Marriott hôtel » 5 étoiles et « Golden Tulip » 4 étoiles ;
- la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) de transformation des produits agricoles notamment par les mesures d'incitation mises en œuvre par le Gouvernement à partir de 2015. Elles concernent : a)

⁴Les routes Godomey-Hillacondji, Akassato-Bohicon, la route des pêches et ses bretelles d'accès, la route Pahou-Tori Bossito-Allada, la route Parakou-Béroubouay, la route Savè - Oké Owo, la route frontière Burkina – Kérékou – Banikoara – Kandi – Ségbana - Frontière Nigeria, etc.

l'attribution d'au moins 50% des commandes publiques de montant compris entre 0 et 10 millions aux PME béninoises ; b) l'orientation d'au moins 60% des commandes publiques en mobilier de bureau vers des fabricants locaux ; c) l'exigence de la consommation des produits locaux dans les restaurants universitaires, les cantines scolaires, les camps militaires, les prisons et les cantines des hôpitaux ;

- la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou en lien avec l'amélioration de la fluidité du trafic à l'intérieur du Port, le renforcement de la sécurité dans l'enceinte portuaire et la réduction des délais de traitement des conteneurs ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, à travers la mise en œuvre du Programme de Certification des Valeurs (PCV) et l'accélération de la généralisation de l'IFU. Les droits et taxes à l'importation ainsi que la TVA bénéficieraient ainsi de la bonne tenue du commerce extérieur et du dynamisme des régies financières dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Tableau 4: Croissance sectorielle en 2015

	2014	2015	
		Prévisions initiales	Prévisions révisées
Secteur Primaire	6,7	5,7	5,3
Agriculture	7,8	6,5	5,9
Elevage	3,4	3,2	3,2
Pêche et forêts	3,4	3,2	3,2
Secteur secondaire	3,6	7,2	6,8
Industries extractives	4,3	9,5	3,0
Industries manufacturières	4,6	6,6	9,6
Energies	1,3	5,0	1,4
BTP	2,6	9,5	3,0
Secteur Tertiaire	5,4	6,5	6,0
Commerce	5,0	6,8	5,8
Transports et télécoms	6,0	6,8	6,4
Banques et Assurances	5,2	6,5	6,5
Autres services	5,4	5,8	5,8
Services non Marchands	4,0	4,5	4,8
DTI et TVA intérieure	6,0	5,8	6,2
Total PIB	5,5	6,0	5,7

Source : DPC-DGAE, mai 2015.

En 2015, le taux d'inflation serait contenu dans la limite de 3% retenue au sein de l'UEMOA et ressortirait à 1,2% contre -1,1% en 2014, induite par l'inflation importée. Cette

inflation importée serait induite par la stabilisation des cours du pétrole et la dépréciation de l'Euro par rapport au Dollar américain.

Du côté de la balance des paiements, le déficit des transactions courantes se situerait à 6,8% du PIB en 2015 contre 7,4% du PIB un an plus tôt. Cette dégradation du déficit courant serait notamment soutenue par les importations qui s'établiraient à 29,0% du PIB en 2015 contre 31,3% du PIB en 2014, alors que les exportations devraient s'afficher à 22,8% du PIB contre 24,6% du PIB en 2014. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à 3,8% du PIB en 2015 contre 4,1% du PIB en 2014.

Quant à la situation monétaire en 2015, elle serait marquée par un accroissement de la masse monétaire de 10,0% par rapport à 2014. L'évolution de la masse monétaire en 2015 proviendrait aussi bien de la progression du crédit intérieur que des Avoirs Extérieurs Nets.

CHAPITRE II : SITUATION FINANCIERE SUR LA PERIODE 2012-2015

Ce chapitre aborde les finances de l'Etat dans leur globalité, notamment le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), la situation financière des entreprises et offices d'Etat, les finances locales et la situation de la sécurité sociale.

I. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT DE 2012 A 2014

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées par la hausse des recettes et des dépenses sur la période 2012-2014.

Les recettes de l'Etat sont ressorties en 2014 à 780,8 milliards FCFA contre 722,5 milliards FCFA en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8,1%, tirée essentiellement par les recettes fiscales. L'amélioration des performances des régies sur la période est globalement induite par : (i) la bonne tenue de la conjoncture nationale, ce qui s'est traduit par le bon comportement de la plupart des impôts au niveau de la Direction Générale des Impôts ; (ii) le renforcement des contrôles fiscaux et l'intensification des actions de recouvrement sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) l'assainissement du fichier des contribuables de la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ; (iv) la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'IFU ; (v) la lutte contre la fraude fiscale liée aux importations en collaboration avec la DGDDI ; (vi) le relèvement des valeurs dites consensuelles au niveau du cordon douanier sur certains produits notamment le riz, les viandes et abats comestibles et les huiles alimentaires ; (vii) la hausse des frais d'escorte des véhicules d'occasion qui sont passés de 25.000 FCFA à 47.000 FCFA.

Toutefois, une analyse des recettes de 2014 par rapport à 2013, fait ressortir une baisse de 1,8% imputable à la faible mobilisation des recettes douanières et des recettes non fiscales en particulier celles du Trésor.

En effet, les recettes de Douane en 2014 se sont inscrites en baisse de 2,6% par rapport à 2013 en lien avec : (i) la baisse des importations formelles de l'essence par les sociétés régulièrement installées due entre autres, à l'arrêt de la lutte contre le trafic de l'essence commercialisée dans le secteur informel ; (ii) la mise en service de la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE) qui a induit une baisse des importations de ciment ; (iii) le long séjour de certains navires en rade surtout des riziers qui constituent l'un des produits pourvoyeurs de recettes et la lenteur observée dans le traitement des camions ; (iv) les difficultés rencontrées par les opérateurs économiques dans la mise en œuvre du règlement 14 de l'UEMOA relative à la charge à l'essieu ; (v) la baisse de la réexportation en lien avec la réouverture et la mise en fonction de sept (07) Ports au Nigeria, couplée avec l'interdiction de l'importation par voie terrestre de certains produits ; (vi) le désarmement tarifaire par le Nigeria en l'occurrence sur le riz parboiled.

S'agissant des recettes non fiscales, et en particulier celles du Trésor, la baisse a été de 49,1% en 2014 par rapport en 2013 imputable dans une large mesure aux recettes exceptionnelles non recouvrées et aux revenus de l'entreprise.

De l'évolution des recettes fiscales, le taux de pression fiscale⁵ est ressorti à 16,2% en 2014 contre 15,5% en 2012, en deçà de la norme communautaire de 20% prescrite par l'UEMOA.

Les dépenses publiques sont ressorties à 916,6 milliards FCFA en 2014, enregistrant ainsi une hausse de 12,4% par rapport à 2012, où elles étaient de 816,5 milliards FCFA. La hausse des dépenses publiques est favorisée aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses d'investissement.

Les dépenses courantes se sont inscrites sur la période sous revue dans une tendance haussière en passant de 592,4 milliards FCFA en 2012 à 653,4 milliards FCFA en 2014, soit une progression de 10,3%, tirée essentiellement par les dépenses de personnel et dans une moindre mesure par les dépenses de transfert.

⁵La pression fiscale est le rapport entre les recettes fiscales et le PIB nominal. Elle traduit le degré de collecte d'impôts sur l'activité économique.

L'accroissement des dépenses de personnel sur la période sous revue est imputable à : (i) la revalorisation de 20 points de pourcentage de l'indice de traitement des agents de l'Etat ; (ii) l'octroi de primes à d'autres catégories d'agents, notamment ceux de la santé et de l'enseignement supérieur et (iii) le paiement en 2014 des reports de charges des factures d'électricité. Les dépenses de personnel représentent 45,3% des recettes fiscales en 2014 contre 46,7% en 2012, toujours largement au-dessus de la norme communautaire de 35%.

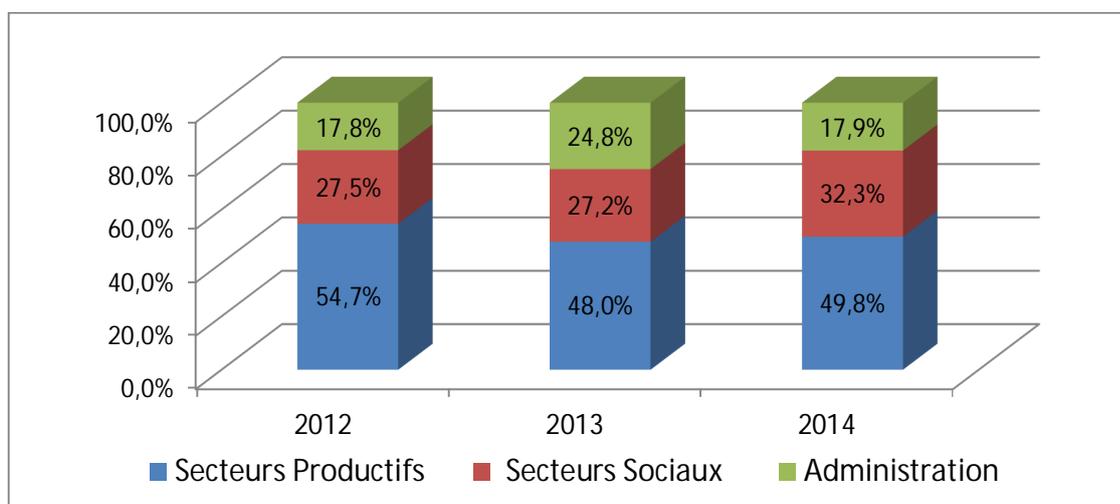
Les dépenses de transfert, quant à elles, ont enregistré une hausse de 17,6% entre 2012 et 2014, imputable, notamment aux subventions accordées aux entités publiques qui servent de levier au gouvernement dans ses interventions en faveur des couches les plus démunies, et au suivi particulier des dépenses sociales prioritaires retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la SCR3.

Les dépenses en capital ont également contribué à la hausse des dépenses publiques, en ressortant à 249,6 milliards FCFA en 2014 contre 217,3 milliards FCFA en 2012, en lien avec les grands chantiers publics en cours. Toutefois, avec les difficultés de mobilisation des ressources intérieures par l'Etat et des ressources extérieures en 2014, les dépenses en capital ont enregistré une baisse de 13,4% par rapport à 2013, du fait de la validation tardive par certains ministères de leur Plan de Travail Annuel, la faible capacité technique en matière de suivi-exécution de certaines Unités de Gestion des Projets et Direction de la Programmation et de la Prospective ; la non maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques et de passation des marchés par certains gestionnaires de crédits ; etc.

Le montant du Programme d'Investissements Publics (PIP) est ressorti à 226,25 milliards FCFA en 2014 contre 173,16 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 30,7%. Ce résultat s'explique essentiellement par d'importants investissements dans les secteurs productifs et sociaux.

La part des PIP consacrée aux secteurs productifs est ressortie à 49,8% en 2014 contre 54,7% en 2012. Celle de l'administration a été de 17,9% en 2014 contre 17,8% en 2012. Les secteurs sociaux quant à eux ont enregistré une hausse de leur part à 32,3% en 2014 contre 27,5% en 2012.

Graphique 3: Réalisation financière du PIP par grand secteur (en %) entre 2012 et 2014



Source : DGIFD/MDAEP, mars 2015

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses publiques, le déficit budgétaire est ressorti à 3,1% du PIB en 2014 contre 3,8% en 2013 et 2,4% en 2012. Ce déficit est financé dans une large proportion par des dons et prêts projets, des appuis budgétaires. Le reste a été comblé par les émissions de titres publics sur le marché financier régional.

L'encours de la dette publique intérieure et extérieure a connu une évolution à la hausse, en ressortant à 1.149,13 milliards FCFA en 2014 contre 865,4 milliards FCFA en 2012. En pourcentage du PIB, la dette publique représente 26,4% en 2014 contre 22,5% en 2012, en-dessous de la norme communautaire UEMOA de 70%.

S'agissant du service assuré de la dette publique, il est ressorti à 150,86 milliards FCFA en 2014 en hausse de 77,5% par rapport à 2012. En pourcentage du PIB, il représente 3,4% en 2014 contre 1,9% en 2012.

Par ailleurs, le Bénin profite des opportunités de financement qu'offre le marché financier régional Ouest-Africain en y émettant, en plus des emprunts obligataires qui soutiennent la dette intérieure, des bons du trésor pour les opérations de trésorerie.

II. RETOUR SUR LES PREVISIONS DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT POUR 2015

En 2015, les recettes publiques connaîtraient une hausse de 7,9% par rapport à 2014 pour ressortir à 842,5 milliards FCFA. En pourcentage du PIB, elles représenteraient 18,1% tout comme en 2014 en lien avec la bonne tenue des recettes aussi bien fiscales que non fiscales. Les recettes douanières connaîtraient une hausse de 8,0% par rapport à 2014 sous l'effet de : (i) la poursuite de la généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU ;

(ii) la mise en application d'un nouveau fichier de valeurs des marchandises ; (iii) le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; (iv) l'amélioration de l'encadrement du personnel ; (v) la mise en œuvre du projet « contrôle de l'exécution des services » ; (vi) le renforcement de l'effectif des cadres à la recette Cotonou-Port (bureau et brigade).

Les recettes des impôts enregistreraient un accroissement de 6,3% en 2015 par rapport à 2014, tirées par (i) la poursuite de la réforme de la fiscalité personnelle et la généralisation de l'IFU à tous les opérateurs économiques, notamment aux postes de Douane; (ii) la dynamisation du contrôle de la Taxe Unique sur Transports Routiers (TUTR) ; (iii) le renforcement du contrôle fiscal.

Les recettes non fiscales ressortiraient à 91,1 milliards FCFA, en hausse de 14,5% par rapport à 2014. Cette hausse des recettes non fiscales serait due, entre autres à la mise en œuvre effective de la réforme des services intermédiaires des recettes par le Trésor public.

Les dépenses publiques ressortiraient en 2015 à 965,0 milliards FCFA, en hausse de 5,3% par rapport à 2014, tirées par l'accroissement des dépenses courantes (7,8%), et des dépenses d'investissement (4,4%).

Le déficit budgétaire connaîtrait une légère baisse en ressortant à 2,6% du PIB en 2015 contre 3,1% un an plus tôt. Cette maîtrise du déficit est imputable aux mesures fortes mises en œuvre par les autorités budgétaires pour contenir les dépenses en 2014 et 2015. Elles concernent : (i) l'annulation des engagements de l'Etat non pris en charge par le Trésor à la clôture budgétaire 2014 et leur ré imputation sur le budget 2015 (prise en charge comptable) ; (ii) l'exécution désormais des dépenses publiques en fonction du rythme de recouvrement des recettes ; (iii) la fixation des plafonds de dépenses à engager en 2015 afin de garantir l'équilibre budgétaire et financier en fin d'année.

Le déficit sera financé, tout comme les années précédentes, par les prêts, les dons projets, les appuis budgétaires et les émissions de titres publics sur le marché financier régional.

Tableau 5: Evolution des finances publiques de 2012 à 2015

	Réalisation			Prévisions Budget National	Prévisions ajustées
	2012	2013	2014	2015	
Recettes totales	722,5	795,4	780,8	864,5	842,5
Recettes Fiscales	598,1	668,1	701,2	770,3	751,5
Douanes	318,1	371,6	362,1	404,1	391,1
Impôts	280,1	296,5	339,1	366,2	360,4
Recettes non fiscales	124,4	127,3	79,5	94,3	91,1
dont Trésor	95,3	93,3	47,5	59,8	54,6
Dépenses totales	815,8	952,0	916,5	1 183,0	965,0
Dépenses de personnel	279,4	300,3	317,4	326,0	320,0
Pensions et bourses	55,5	61,2	67,5	71,0	75,6
Transferts courants	124,5	151,0	146,4	177,4	158,3
Autres dépenses	110,0	119,0	103,9	121,2	118,3
Investissement public	217,3	288,1	249,6	445,5	260,6
Contribution budgétaire	129,6	133,8	114,6	206,2	120,6
Ressources extérieures	87,7	154,3	135,1	239,2	140,0
Intérêts	23,1	19,9	18,3	41,9	32,3
Dette intérieure	12,5	10,1	8,1	26,4	18,8
Dette extérieure	10,6	9,8	10,3	15,5	13,5
Prêts nets	6,0	12,5	13,5	0,0	0,0
Déficit global (base ordonnancement)	-93,2	-156,6	-135,8	-318,5	-122,5
Dépenses en % PIB	21,2	23,2	21,2	25,0	20,9
Investissement public en % PIB	5,6	7,0	5,8	9,4	5,6
Déficit ord. en % PIB	-2,4	-3,8	-3,1	-6,7	-2,6
Solde budgétaire global (% PIB)	-0,5	-1,9	-2,1	-4,3	-0,2
Taux de pression fiscale (%)	15,5	16,3	16,2	16,3	16,2
PIB	3 851,0	4 104,1	4 319,6	4 735,5	4 627,6

Source : CSPEF/ DGAE, mars 2015

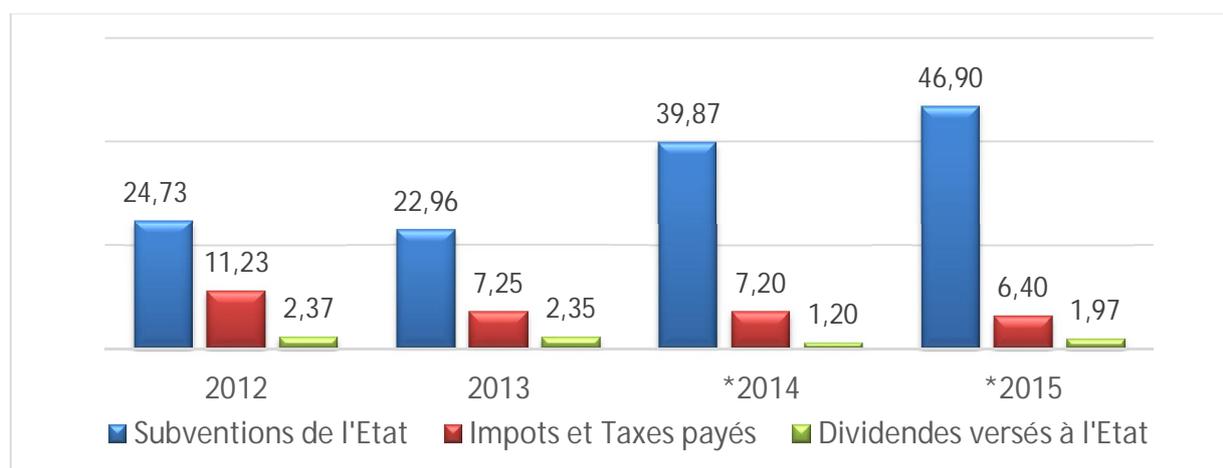
III. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2012-2015

Sur la base des informations fournies par la Direction Générale du Budget et portant sur les subventions de l'Etat aux entreprises et offices d'Etat, il est dénombré 189 entreprises publiques et offices d'Etat⁶. Il faut remarquer qu'à fin mars 2015, la plupart des entreprises et offices d'Etat n'ont pas encore déposé leur bilan de 2014. Pour pallier à ce déficit d'informations, la DGAE a mené une enquête au premier trimestre 2015 qui a permis de collecter les données sur la situation comptable récente de 2014 et les perspectives financières à moyen terme des entreprises publiques, semi-publiques et entités assimilées.

⁶ Voir l'annexe 1 pour la liste des sociétés et offices d'Etat.

Les subventions accordées aux entreprises et offices d'Etat sont ressorties en 2014 à 39,87 milliards FCFA contre 24,73 milliards FCFA en 2012, soit un accroissement de 61,2%. Ces subventions sont essentiellement orientées dans les domaines : de la promotion de l'emploi, de la microfinance, de la santé, du passage de l'analogique au numérique et de la restructuration et la mise à niveau des entreprises. Il faut noter par ailleurs que plusieurs entreprises publiques, notamment le Port de Cotonou, la Société Nationale des Eaux du Bénin, la Société Béninoise d'Energie Electrique, l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant et l'Office des Radios et Télévisions du Bénin ont bénéficié au cours de la période sous revue d'importants appuis financiers des Partenaires Techniques et Financiers. En 2015, la contribution de l'Etat aux entreprises et offices d'Etat ressortirait à 46,90 milliards FCFA, en hausse de 17,6% par rapport à 2014. Elles bénéficieront pour la plupart aux secteurs productifs et sociaux. (agriculture, santé, éducation, emploi des jeunes et autonomisation des femmes).

Graphique 4: Situation des entreprises et offices d'Etat de 2012 à 2015 (en milliards FCFA)



**2014 et 2015 sont des résultats d'enquête*

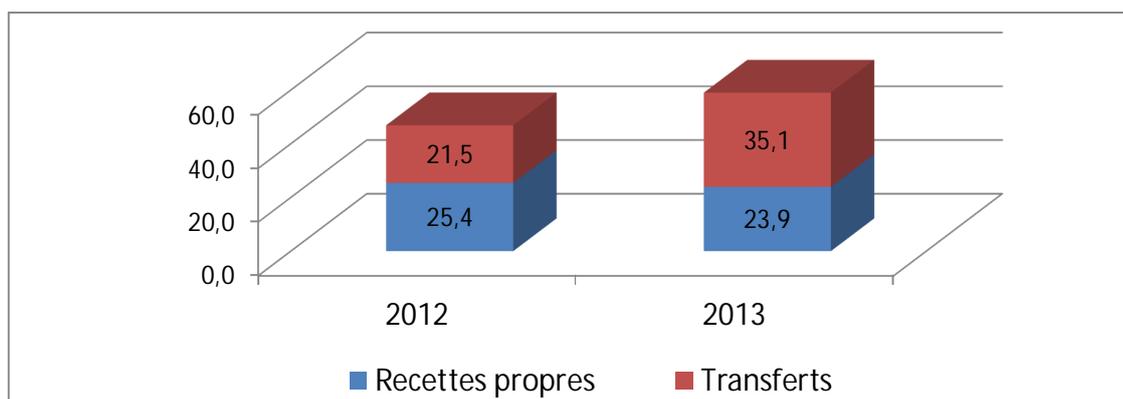
Source : DGB-DGCPE-DPC/DGAE, mars 2015

En dépit des subventions accordées par l'Etat aux sociétés et offices d'Etat, la contribution au budget national desdites sociétés et offices d'Etat demeure faible. Elle est passée de 13,60 milliards FCFA en 2012 à 9,60 milliards en 2013 et atteindrait environ 8,40 milliards en 2014 et 2015. Elle comprend les impôts et taxes payés, l'impôt sur BIC et les dividendes versés.

IV. SITUATION DES FINANCES LOCALES DE 2012 A 2015

Les finances locales sur la période 2012-2013 sont caractérisées par une hausse des ressources et des dépenses.

Graphique 5: Evolution des ressources des communes de 2012 à 2013 (en milliards FCFA)



Source : CONAFIL/MDGLAAT, mars 2015

Les ressources des collectivités locales, composées principalement de ressources propres et de transferts, sont passées de 45,27 milliards FCFA en 2012 à 60,12 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 32,8% induite notamment par l'accroissement des transferts. Les ressources propres⁷ représentent en moyenne sur la période sous revue, 48,0% des ressources et se sont inscrites en baisse de 6,0% en 2013 par rapport à 2012.

Tableau 6 : Evolution des transferts par secteur (en milliards FCFA).

	2012	2013
santé	1,11	1,53
Energie et eau	0,22	0,70
Agriculture-élevage et pêche	0,00	0,64
Décentralisation	16,68	27,05
Education	3,50	5,14
Environnement	0,00	0,00
Total	21,50	35,06

Source : CONAFIL/MDGLAAT, mars 2015

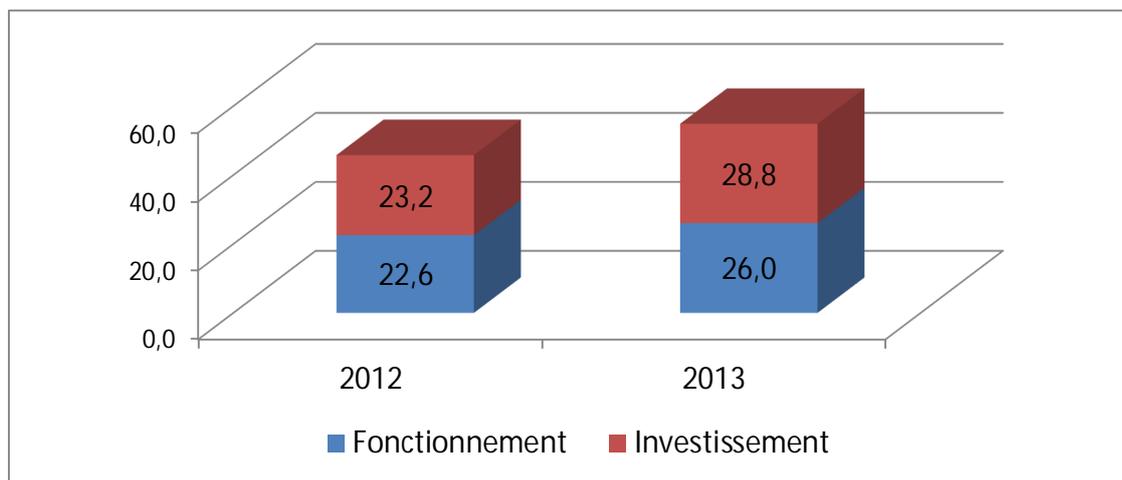
⁷ Les ressources propres de 2014 et les prévisions pour 2015 ne seront connues qu'au 2^{ème} semestre de 2015 en raison de ce que les comptes administratifs de l'année n-1 des communes sont votés le 1^{er} juillet au plus tard de l'année n selon l'article 50 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin. Toutefois, pour les transferts, les réalisations au titre de 2014 sont de 28,09 milliards FCFA et il est prévu au titre de l'année 2015, un montant de 55,70 milliards FCFA en lien avec l'appui de la banque mondiale au FADEC non affecté décaissé au dernier trimestre 2014 et comptabilisé dans la gestion 2015.

Constitués des transferts affectés des ministères sectoriels⁸ et transferts non affectés du Ministère en charge de la décentralisation, les transferts sont passés de 21,50 milliards FCFA en 2012 à 35,06 milliards FCFA en 2013, soit une progression de 62,8%.

De manière globale, les budgets communaux s'inscrivent dans la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales et les politiques sectorielles dans la perspective d'une accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement par l'accroissement des services socio-économiques de base offerts aux populations.

S'agissant des dépenses des collectivités locales, elles sont passées de 45,7 milliards FCFA en 2012 à 54,8 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 20,0% en lien avec une progression rapide des dépenses d'investissements.

Graphique 6: Evolution de dépenses des communes de 2012 à 2013



Source : CONAFIL/MDGLAAT, février 2015

V. SITUATION DE LA SECURITE SOCIALE DE 2012 A 2015

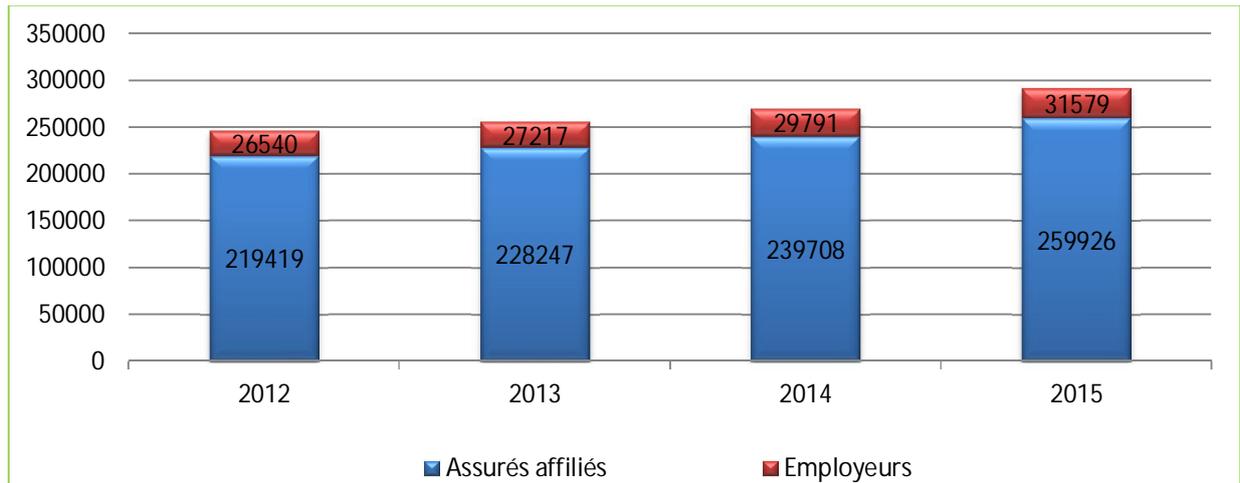
La sécurité sociale au Bénin est gérée par deux entités distinctes : (i) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), sous tutelle du Ministère en charge de la Fonction Publique et (ii) le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), sous tutelle du Ministère en charge des Finances.

L'effectif des assurés affiliés à la CNSS est passé de 219.419 en 2012 à 239.708 en 2014, soit un accroissement de 9,2%. De même, l'évolution des employeurs affiliés à la CNSS a

⁸ Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, Ministère de la Santé, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le ministère en charge du changement climatique.

enregistré une hausse de 12,2% entre 2012 et 2014. En 2015, les employeurs immatriculés connaîtraient un accroissement de 8,4% en lien avec les nouvelles créations d'entreprises et les actions de sensibilisation de la CNSS sur l'importance de la sécurité sociale. Du côté des assurés, l'effectif enregistrerait un accroissement de 6,0% par rapport à 2014.

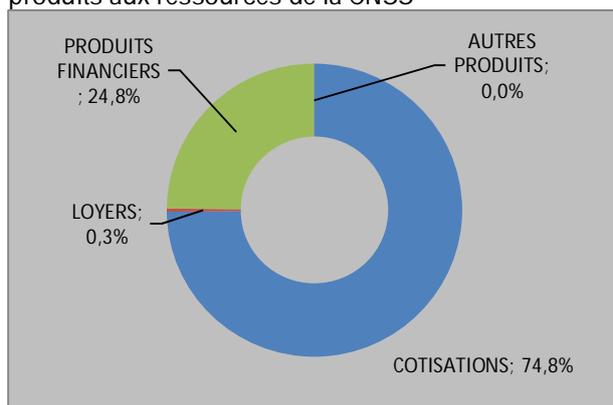
Graphique 7: Evolution des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS de 2012 à 2015



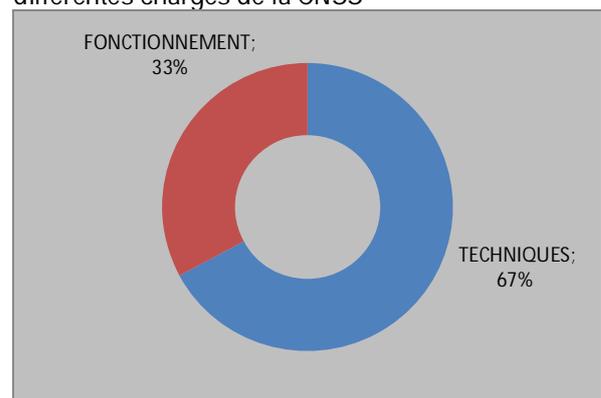
Source : CNSS, mars 2015

La contribution de chaque produit à la constitution des ressources de la CNSS montre que les cotisations des affiliés représentent en moyenne 74,8% des ressources sur la période sous revue.

Graphique 8 : Part contributive moyenne des différents produits aux ressources de la CNSS



Graphique 9 : Part contributive moyenne des différentes charges de la CNSS



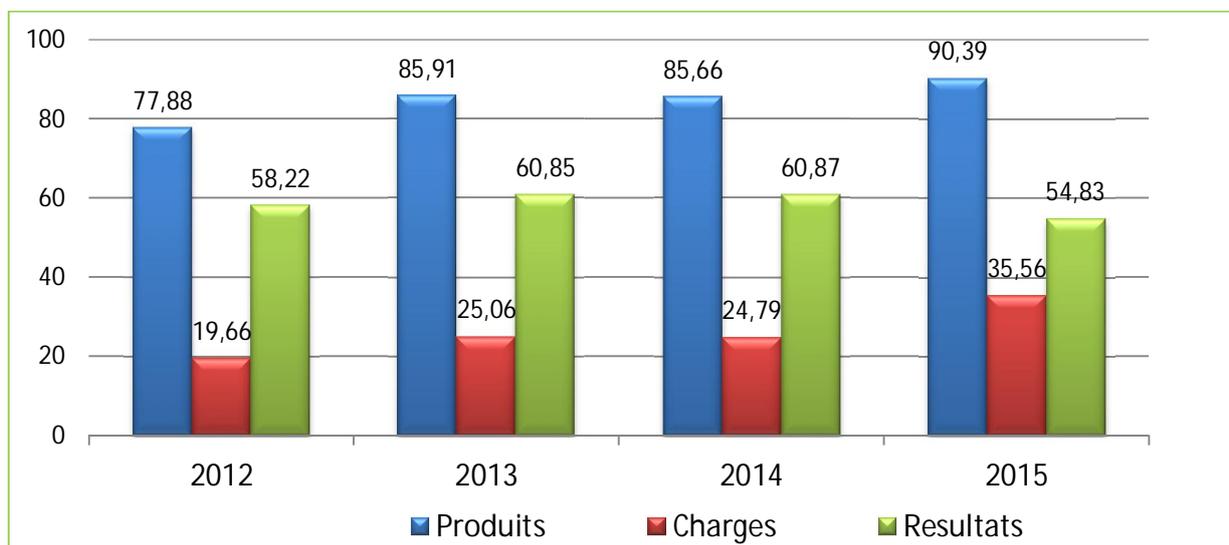
Source : CNSS, mars 2015

Les produits de la CNSS sont ressortis à 85,7 milliards FCFA en 2014 contre 77,9 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 10,0% tirée par les produits financiers qui ont enregistré une hausse de 36,2% sur la période sous revue contre 2,4% et 27,4% respectivement pour les cotisations et les autres produits.

En 2015, les projections en matière de produits tablent sur 90,39 milliards FCFA, en hausse de 5,5% par rapport en 2014.

Les charges de la CNSS sont ressorties à 24,79 milliards FCFA en 2014 contre 19,66 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 26,1% induite par l'accroissement des charges techniques.

Graphique 10: Evolution des produits et charges de la CNSS de 2012 à 2015



Source : CNSS, mars 2015

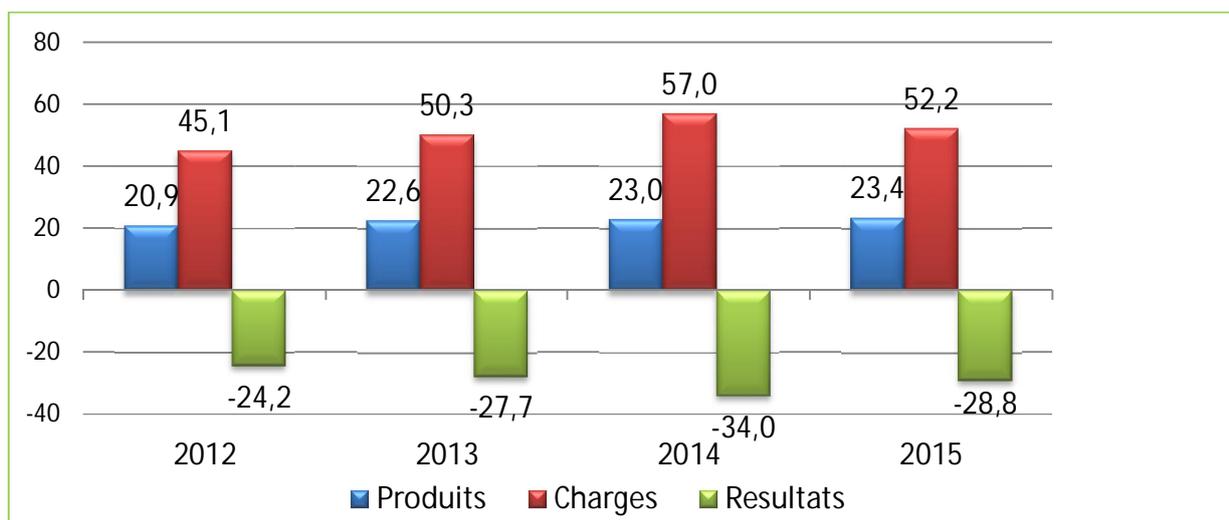
Les charges techniques (pensions, allocations familiales, indemnités liées aux risques professionnels) représentent en moyenne 67% des charges de la CNSS contre 33% pour les charges de fonctionnement. Les charges techniques sont tirées par les pensions des retraités. Les retraités ont connu sur la période sous revue une hausse de 13,1% et leur pension, un accroissement de 40,9%. En 2015, les dépenses de la CNSS ressortiraient en hausse de 43,4% pour s'établir à 35,46 milliards FCFA.

De l'évolution des produits et charges de la CNSS, il se dégage sur la période 2012-2015 des résultats excédentaires croissants avec une moyenne d'environ 60 milliards FCFA.

En ce qui concerne le FNRB, les recettes sont passées de 20,9 milliards FCFA en 2012 à 23 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 10,0% tirée par les cotisations prélevées sur les salaires. Ces cotisations représentent en moyenne 86% des recettes du FNRB. Pour 2015, les recettes du FNRB sont projetées à 23,4 milliards FCFA.

Les dépenses du FNRB sont passées de 45,1 milliards FCFA en 2012 à 57 milliards FCFA en 2014, soit une augmentation de 26,4% imputable au départ massif à la retraite enregistré ces dernières années. Le nombre de retraités a connu sur la période sous revue une hausse de 24,8% en passant de 26 903 en 2012 à 33 564 en 2014. Toutefois, en 2015, les dépenses du FNRB sont projetées à 52,2 milliards FCFA, en baisse de 8,4% comparativement à 2014, du fait du retard que pourrait connaître l'application effective de la revalorisation des pensions.

Graphique 11: Evolution des produits et charges du FNRB de 2012 à 2015



Source : DPRV/DGB, mars 2015

De l'évolution des recettes et dépenses du FNRB, il se dégage sur la période 2012-2015, des résultats déficitaires, avec une moyenne annuelle de 20,3 milliards de FCFA.

Pour corriger ce déficit, deux (02) axes de réformes sont envisagés. Il s'agit de : l'amélioration du niveau des recettes et la maîtrise des dépenses de pensions.

Dans un souci d'améliorer le niveau des recettes, il est proposé :

- l'élargissement du champ d'affiliation par l'affiliation des agents contractuels de l'Etat. Cette proposition est une solution à l'amenuisement des effectifs des agents permanents de l'Etat qui sont exclusivement tributaires du FNRB.

- l'augmentation du taux de cotisation : les cotisations pour les pensions seront portées de 6% à 8% pour ce qui concerne le salarié et de 14% à 17% pour la contribution de l'employeur.
- l'informatisation de la gestion des cotisations : l'objectif est le suivi du reversement des cotisations par les affiliés et surtout ceux qui n'émargent pas au Budget général de l'Etat.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses de pensions, les mesures visent :

- l'instauration d'une pénalité pour le départ anticipé à la retraite : les agents qui sollicitent un départ anticipé à la retraite supportent une pénalité de 2% par année d'anticipation avec un maximum de 10%. Cette mesure vise à décourager les départs anticipés.
- la modification de la base de calcul de la pension : la pension est basée sur la moyenne des traitements indiciaires des cinq (05) dernières années soumis à retenue afférent au grade détenu effectivement par l'agent. Cette réforme vient corriger une injustice et prône l'équité entre les agents qui n'ont pas contribué de la même manière au régime mais qui bénéficient des mêmes prestations.
- la revalorisation des pensions : toute revalorisation générale des traitements indiciaires entraîne automatiquement une revalorisation des pensions. La nouvelle pension est égale à l'ancienne pension à laquelle s'ajoute 80% des droits obtenus à la suite de cette revalorisation. Les 20% constituent une contribution des pensionnés au financement des dépenses du régime car les revalorisations n'ont pas de contribution en matière de recettes, elles sont financées en principe par les subventions de l'Etat.
- la prise en charge des allocations familiales : les titulaires d'une pension allouée au titre du régime de retraites du FNRB bénéficient des avantages familiaux octroyés aux agents en activité. A ce titre, seuls les enfants nés et déclarés à l'état civil avant la date d'admission à la retraite de l'agent sont considérés. Cette mesure vise la maîtrise des dépenses d'allocations familiales qui ne cessent de croître avec des déclarations de naissance tout azimut pendant la retraite.

Ces axes de réforme s'inscrivent dans la logique de la nouvelle loi n°2015-018 portant statut général de la fonction publique, ainsi que de la loi n°2015-019 modifiant et complétant la loi n° 86-14 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, qui sont en cours de relecture.

PARTIE 2 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2016-2018

Cette partie présente les orientations économiques du budget de l'Etat, gestion 2016, avant d'aborder les perspectives économiques et financières 2016-2018.

CHAPITRE I : PERSPECTIVES DE CROISSANCE AU BENIN 2016-2018

I. ORIENTATIONS ECONOMIQUES DU BUDGET DE L'ETAT

Les grandes orientations de la politique économique⁹ pour 2016-2018 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin 2025, Alafia : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Cette vision est déclinée par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) qui sont à leur tour opérationnalisées à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП). La SCRП constitue le cadre fédérateur de l'intervention des partenaires au développement au Bénin. L'année 2016 connaîtra l'élaboration de la 4^{ème} génération de la SCRП, celle en cours arrivant à terme en décembre 2015.

L'orientation de la politique économique du Gouvernement, tout en s'inspirant des documents de politiques nationales ci-dessus cités, tient compte de la démarche logique adoptée par le Gouvernement depuis 2006 pour doper la croissance au Bénin et du plan de relance de l'économie nationale élaboré en 2011.

Ainsi, après l'année 2007 considérée comme l'année de transition, le Gouvernement a successivement orienté sa politique économique vers : i) l'accélération des réformes structurelles (réformes des entreprises publiques) en 2008 ; ii) l'accélération de la dynamisation du secteur privé en 2009 (réduction des taux de BIC, du VPS, etc.) ; iii) la consolidation des bases de l'émergence en 2010 et 2011 (mise en place des infrastructures de base et d'un cadre propice au secteur privé, aménagement de l'espace national).

⁹ Une évaluation des orientations du Budget de l'Etat de 2007 à 2014 est en cours avec l'appui de la GIZ.

A partir de 2012, le Gouvernement a opté pour une orientation économique quinquennale du Budget de l'Etat. Ainsi, pour la période 2012-2016, la politique économique est axée sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée avec des points d'application annuels.

Les points d'application pour 2012 de cette orientation ont concerné : (i) la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ; (ii) la promotion du partenariat public-privé ; (iii) le développement local.

Les points d'application pour les années 2013, 2014 et 2015 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Plan de Relance de la Croissance Economique, élaboré par le Gouvernement en 2011 pour mettre l'économie sur un sentier de croissance rapide et durable. Ce plan a montré la nécessité d'investir selon quatre axes stratégiques, à savoir : l'agriculture, les infrastructures, l'éducation et le développement local. Ainsi, les points d'application retenus pour 2015 sont : (i) la promotion de l'emploi des jeunes ; (ii) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; (iii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; (v) le développement local. Un accent particulier est mis sur deux aspects transversaux importants que sont la gouvernance et le genre en 2014 et 2015.

Le contexte économique en 2016 sera marqué par la tenue de l'élection présidentielle au Bénin, et dans d'autres pays de la sous-région tels que le Nigeria, le Togo et la Côte d'Ivoire qui devraient tenir leurs élections présidentielles en 2015. Ces différentes élections se dérouleront dans un environnement marqué par la persistance des questions sécuritaires dans la sous-région, en lien notamment avec la menace terroriste de la secte "Boko Haram" basée dans le Nord-Est du Nigeria.

L'année 2016 devrait également voir l'entrée en vigueur des Objectifs de Développement Durable (ODD), à la suite de l'arrivée à terme des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. Ces objectifs, tout en poursuivant les OMD, mettent davantage l'accent sur l'économie à travers la croissance économique, le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'innovation. Pour cela les grandes orientations de politique économique du Gouvernement en 2016 s'inscrivent dans la mise en œuvre des réformes visant l'atteinte des ODD 2016-2030.

L'année 2016 constitue également la deuxième année de l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO avec la perspective de la signature des Accords de Partenariat Economique. Dans ce contexte, la priorité reste la transformation structurelle de l'économie béninoise

afin de la rendre plus productive et plus compétitive pour une amélioration significative des conditions de vie des populations. Il s'agira pour le Bénin de maintenir le cap d'une croissance rapide et soutenue, dans un contexte d'amélioration du climat des affaires.

Encadré 1 : Priorités de développement du Bénin dans le contexte des ODD

Au Bénin, les consultations sur les ODD se sont déroulées dans 18 communes réparties dans tous les départements et retenues sur la base de leur Indice de Développement Humain (IDH). Des participants issus de toutes les parties prenantes actives dans chaque milieu étaient conviés à ces rencontres : jeunes, femmes, chefferies traditionnelles, personnes vivant avec un handicap, agents de l'Etat, élus locaux, etc. De plus, des consultations spécifiques pour les institutions de la République (Conseil Economique et Social, Parlement, Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Cour Suprême, etc.), les organisations de la société civile (Syndicats, ONG, etc.) les divers ordres (médecins, avocats, etc.), les fédérations sportives, les universitaires et chercheurs ont été organisées. A l'issue de ces consultations, les dix (10) priorités de développement ci-après ont été exprimées par le Bénin :

PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN	ODD CONCERNES
<i>Priorité 1 : Accès à un meilleur système de santé</i>	<i>ODD 3</i>
<i>Priorité 2 : Accès à une bonne éducation</i>	<i>ODD 4</i>
<i>Priorité 3 : Accès à l'eau potable</i>	<i>ODD 5</i>
<i>Priorité 4 : Promotion de la bonne gouvernance</i>	<i>ODD 16</i>
<i>Priorité 5 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	<i>ODD 2</i>
<i>Priorité 6 : Accès aux infrastructures</i>	<i>ODD 5, 8</i>
<i>Priorité 7 : Accès à des offres d'emplois décentes</i>	<i>ODD 1, 7</i>
<i>Priorité 8 : Protection contre le crime et la violence</i>	<i>ODD 16</i>
<i>Priorité 9 : Lutte contre le changement climatique</i>	<i>ODD 13, 14, 15</i>
<i>Priorité 10 : Libertés politiques</i>	<i>ODD 16</i>

Source : PNUD, mars 2015

Ainsi, les grandes orientations de la politique économique en 2016 viseront :

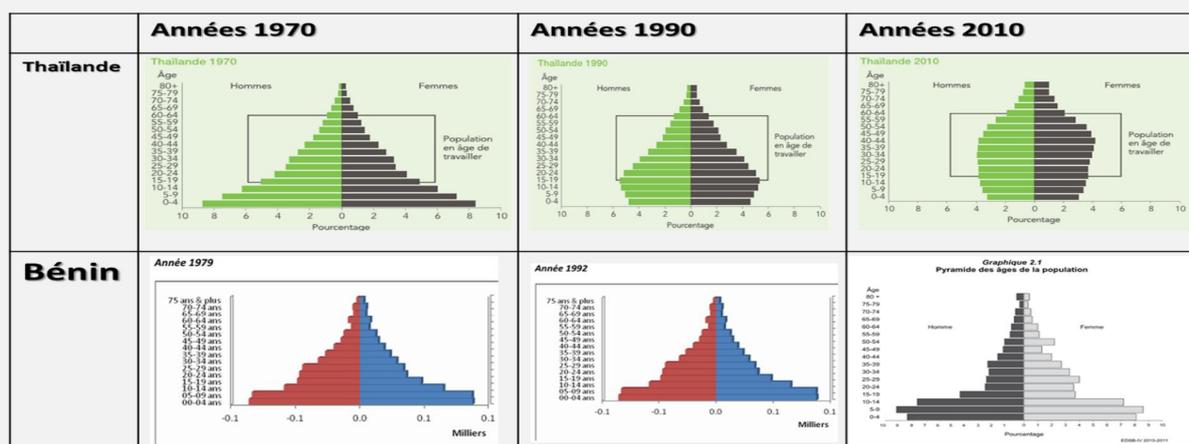
- le renforcement des infrastructures, en particulier les infrastructures énergétiques, les infrastructures de transport et les technologies de l'information et de la communication ;
- l'amélioration de la productivité du secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie ;
- le renforcement de l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité pour tous ;
- le développement local.

Tout comme en 2015, l'Etat mettra l'accent en 2016 sur l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la promotion de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Au plan de la gouvernance, la priorité sera l'accélération des réformes visant la réduction de la corruption et l'amélioration de l'environnement des affaires. L'objectif est de créer un cadre propice à l'entreprenariat et d'améliorer la position du Bénin dans les classements internationaux en la matière.

Encadré 2 : Dividende démographique, une opportunité de croissance pour le Bénin

Le dividende démographique est défini comme la croissance économique résultant de l'évolution de la pyramide des âges de la population d'un pays. Il passe par une transition démographique, c'est-à-dire le point auquel les taux de natalité et de mortalité passent d'un niveau élevé à un niveau faible. Si les pays parviennent à planifier et à effectuer les investissements nécessaires dans les jeunes pendant la transition démographique, ils peuvent créer un cercle vertueux consistant à améliorer l'éducation, le capital humain et la productivité économique.



Le Bénin, avec ses caractéristiques socio démographiques peine encore à inverser la structure de sa pyramide des âges en vue de la transformer en une opportunité de croissance économique. Avec les résultats provisoires du RGPH4, la population béninoise est désormais proche des 10 millions d'habitants. On note un rajeunissement continu de la population avec un taux de dépendance encore élevé. De plus, la croissance économique est encore insuffisante pour réduire durablement la pauvreté et les inégalités. Si la tendance actuellement observée se poursuit, les conditions de réalisation du dividende démographique ne seront évidentes au Bénin qu'à partir de 2100.

Source : MEPPBG-DC, mars 2015.

De même, un accent particulier sera mis sur les mesures permettant au Bénin d'entamer une transition démographique pour bénéficier à terme du dividende démographique, perçu comme la croissance économique potentielle résultant du changement de la pyramide des âges de la population, suite à une baisse de la fécondité. Enfin, l'Etat

renforcera les capacités de l'administration pour une meilleure planification et coordination des activités économiques.

Au plan de la lutte contre les changements climatiques, les différentes mesures et projets visant la résilience de l'économie béninoise aux chocs climatiques seront poursuivis et renforcés dans le cadre d'une stratégie nationale d'adaptation efficace et efficiente aux changements climatiques pour garantir un développement durable.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi des jeunes, l'Etat poursuivra la mise en œuvre des trente-trois (33) mesures inscrites dans le Plan 2014-2016 de promotion de l'emploi des jeunes.

En matière d'autonomisation des femmes, l'Etat renforcera les mesures visant une plus grande implication des couches les plus défavorisées, notamment les femmes, dans le processus de création de la richesse nationale.

En définitive, les points d'application de l'orientation globale de la politique économique du Gouvernement au titre de l'année 2016 sont : (i) le renforcement des infrastructures (notamment les infrastructures énergétiques, les infrastructures de transport et les TIC) ; (ii) l'amélioration de la productivité du secteur agricole, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour tous ; (iv) le développement local. Les axes transversaux de la politique économique en 2016 sont relatifs à l'amélioration de la bonne gouvernance (climat des affaires, dividende démographique et qualité de l'administration), la promotion de l'emploi des jeunes, la poursuite de l'autonomisation des femmes, et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Les actions phares relatives aux points d'application et aux axes transversaux figurent en annexe 2.

II. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME 2016-2018

Aux niveaux mondial et régional, les perspectives économiques indiquent une consolidation de la reprise de l'activité mondiale. Selon le FMI, la croissance mondiale devrait continuer à progresser en passant de 3,5% en 2015 à 3,8% en 2016. Les pays avancés et les pays émergents devront globalement suivre la même tendance. La croissance en Afrique subsaharienne resterait également soutenue avec un taux de croissance économique de 5,1% en 2016 contre 4,5% en 2015.

Sur le marché des matières premières, la tendance baissière enregistrée depuis 2014 devrait s'estomper en 2015 avec une remontée des cours des principales matières

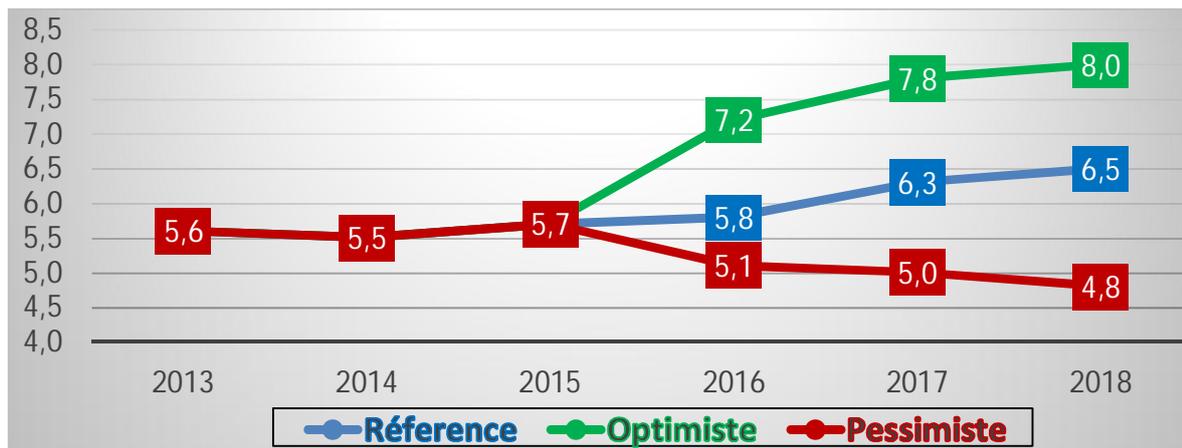
premières en 2016. Dans le même temps, sur le marché des changes, les cours de principales monnaies resteraient vigoureux.

Sur la base des orientations économiques du Gouvernement et en tenant compte de l'évolution de la conjoncture aux plans mondial et régional pour la période 2016-2018, trois scénarii ont été retenus pour le cadrage macroéconomique à moyen terme. Ces scénarii ont été définis en tenant compte des différentes hypothèses sur la mobilisation des ressources de la table ronde de Paris de juin 2014. Pour l'ensemble de ces scénarii, l'année 2015 est considérée comme une année transitoire destinée à finaliser les différentes études de faisabilité des projets identifiés. Ainsi :

- le premier est le scénario optimiste qui considère que l'année 2016 sera marquée par la mobilisation des ressources initialement prévues pour cette année, en plus de celles qui étaient attendues en 2015 ;
- le deuxième est le scénario de référence, fondée sur une mobilisation à hauteur de 20% en 2016, des ressources attendues de la table ronde de Paris ;
- le troisième est le scénario pessimiste qui suppose une lenteur dans la réalisation des différentes études de faisabilité des projets retenus à la table ronde et dans la mise en œuvre des réformes, ainsi qu'une reprise timide des activités économiques après l'attente de la période pré-électorale.

Sur la base de ces hypothèses, les profils de croissance qui se dessinent sont présentés sur le graphique ci-après :

Graphique 12: Evolution des prévisions du taux de croissance économique



Source : DGAE, mars 2015

Dans le scénario de référence¹⁰, le taux de croissance économique devrait s'établir à 5,8% en 2016 contre 5,7% en 2015. Cette accélération de la croissance serait soutenue par :

- une bonne tenue de la production vivrière en lien avec l'amélioration de la productivité dans le sous-secteur par, entre autres, les infrastructures et équipements de production et de commercialisation et le renforcement des capacités techniques opérationnelles ;
- une production cotonnière qui devrait s'afficher à 420.000 tonnes en 2016 contre 400.000 tonnes en 2015, en lien avec l'amélioration attendue du cours de coton sur le marché international à partir de 2015, l'augmentation des rendements et la poursuite de l'encadrement des producteurs ;
- la dynamisation des réformes portuaires afin d'améliorer la compétitivité du Port de Cotonou et son positionnement par rapport aux ports voisins ;
- la poursuite des grands travaux de construction d'infrastructures socio-économiques notamment les routes, les pistes rurales et les infrastructures d'assainissement dans plusieurs villes du Bénin ;
- les travaux de construction du réseau ferroviaire Cotonou-Parakou-Dosso-Niamey ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements dans les secteurs clés de l'économie tels que l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication ;

Le tableau suivant résume les hypothèses de base et les résultats du cadrage macroéconomique 2016-2018.

¹⁰ Les perspectives économiques et financières des scénarii optimiste et pessimiste sont présentées en annexes 5 et 6.

Tableau 7: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique 2016-2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Hypothèses					
Cours du coton (cents/lb)	83,0	72,6	74,8	77,6	79,8
Production de coton (milliers de tonnes)	393,3	400,0	420,0	430,0	450,0
Cours du pétrole (\$/baril)	96,2	53,2	56,9	60,8	65,0
PIB en milliards de FCFA	4 319,6	4 627,9	5 029,8	5 473,2	5 964,0
<i>Variations en %</i>					
P.I.B. nominal	5,3	7,1	8,7	8,8	9,0
P.I.B. au prix de 1985	5,5	5,7	5,8	6,3	6,5
Recettes totales	-1,8	10,7	5,8	11,8	11,1
Dépenses totales	-3,7	29,1	-13,6	11,1	9,6
<i>Ratios en % du P.I.B</i>					
Taux d'investissement	28,1	29,3	30,9	32,6	34,3
Public	5,8	9,6	5,8	6,8	7,5
Privé	22,3	19,7	25,1	25,8	26,8
Epargne Intérieure Brute	17,8	20,8	20,7	21,5	22,2
Publique	8,3	9,0	9,1	10,0	10,7
Privée	9,4	11,8	11,6	11,5	11,5
Epargne Nationale	20,7	22,6	22,6	23,6	24,2
Solde Epargne - Investissement	-7,4	-6,7	-8,4	-9,1	-10,2
Recettes totales	18,1	18,7	18,2	18,7	19,0
Recettes fiscales	16,2	16,6	16,2	16,7	17,1
Recettes non fiscales	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Dépenses totales	21,2	25,0	20,3	20,7	20,8
Masse salariale	7,3	7,0	6,6	6,4	6,2
Investissement public	5,8	9,4	5,8	6,8	7,5
Contribution budgétaire à l'investissement	2,7	4,5	2,6	2,7	2,7
Solde primaire (définition étroite)	0,7	-0,8	1,6	2,6	3,5
Solde primaire (définition large)	-2,7	-6,0	-1,6	-1,5	-1,4
Déficit global (base ordonnancement)	-3,1	-6,7	-2,1	-2,0	-1,8
Exportations	24,6	22,8	23,0	23,8	24,6
Importations	31,3	29,0	30,5	32,0	33,6
Balance commerciale	-6,7	-6,2	-7,5	-8,2	-9,0
Taux d'ouverture	55,9	51,8	53,5	55,8	58,2
Balance courante (- = déficit)	-7,4	-6,7	-8,4	-9,1	-10,2
Balance globale	4,1	4,0	2,8	2,7	2,2

Source : DPC/DGAE/MEFPD, mars 2015

Ces perspectives de croissance devraient se réaliser dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation qui ressortirait inférieur au plafond communautaire de 3,0% prévue par l'UEMOA. A moyen terme, la croissance devrait rester soutenue au-dessus de 6,0%, tirée par les investissements tant publics que privés. Le solde courant de la balance des paiements devrait ressortir déficitaire à 10,2% en 2018 contre 8,4% en 2016. Les données détaillées sur les prévisions économiques et financières sur la période 2016-2018 sont présentées en annexe 3.

III. ANALYSE DE RISQUES

Les perspectives macroéconomiques 2016-2018 sont affectées d'incertitudes qui pourraient compromettre leur réalisation. Ces incertitudes sont liées : (i) aux risques sécuritaires, en raison des menaces de la secte islamiste « Boko Haram » au Nord du Nigeria, et sanitaires dans la sous-région ; (ii) les changements de politique économique au Nigeria. (iii) à la période électorale au Bénin et dans plusieurs pays de la sous-région ; (iv) à l'évolution des cours des matières premières, notamment le pétrole ; (v) aux aléas climatiques,

Les actes terroristes de la secte islamiste Boko Haram au Nord du Nigeria font peser un risque d'insécurité sur l'ensemble des pays voisins. Ces actes pèsent entre autres sur le trafic portuaire, notamment le trafic de transit passant par le Bénin et destiné au Nord Nigeria. Une aggravation non souhaitable de cette situation pourrait compromettre la paix et la sécurité, et donc l'investissement et la croissance dans l'ensemble des pays frontaliers du Nigeria, dont le Bénin.

Au plan sanitaire, l'Afrique de l'Ouest a connu en 2014, la pire épidémie due à la maladie à virus Ebola, depuis que cette maladie a fait son apparition en Afrique en 1976. Plusieurs cas ont été signalés en Guinée, au Libéria, au Mali, au Sénégal, et en Sierra Leone. Au-delà du nombre important de pertes en vies humaines, l'épidémie a eu des effets économiques certains sur la production, les finances publiques, les prix à la consommation, l'investissement et les revenus des ménages, surtout dans les pays touchés. Aujourd'hui, cette crise semble relever du passé. Cependant, l'état de veille devrait rester de mise puisque toute nouvelle progression de la maladie aurait des effets similaires.

L'étroitesse des relations économiques entre le Bénin et le Nigeria est à la fois un atout et une source de vulnérabilité pour l'économie béninoise. Les changements de politique économique, notamment commerciale, au Nigeria sont parfois des causes de chocs importants pour le Bénin. Ainsi, la réduction des subventions nigérianes à l'essence en janvier 2012 de 50% a induit une hausse du taux d'inflation d'environ 3,0% et une perte de croissance économique de l'ordre de 0,4 point. Une modification de la politique douanière au Nigeria ne serait pas sans conséquence sur le trafic au Port de Cotonou, les recettes fiscales et la croissance économique.

Au plan politique, l'année 2016 sera marquée par des élections présidentielles au Bénin et dans certains pays de la sous-région. Au-delà de l'attente que crée souvent cette période auprès des opérateurs économiques, la période électorale constitue généralement

des moments de survenance de risques socio-politiques qui peuvent avoir des implications sur le cadre macroéconomique.

Sur les marchés internationaux à la date du 15 mai 2015, le cours du pétrole s'est établi à 59,61\$/bbl contre 106,7\$/bbl un an plutôt, soit une baisse de 44,1%. Les prévisions pour l'année 2016 tablent sur un prix du baril qui avoisinerait 57\$. Cependant, une hausse plus que prévue du cours du pétrole affecterait l'inflation et la croissance économique. Les simulations montrent qu'une hausse des cours de 15% au-delà des prévisions provoquerait une perte de croissance de 0,5 point.

Enfin, les changements climatiques font peser des risques climatiques sur l'ensemble des pays du monde dont en particulier le Bénin. Au Bénin, les effets prévus des changements climatiques se manifestent par la récurrence des inondations, des poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies, etc. Malgré l'importance de la lutte contre ces effets dans la politique économique à partir de 2015, la non maîtrise de l'eau pourrait affecter la performance de l'agriculture et donc la croissance économique. Selon les simulations, une baisse de 10% de la production agricole par rapport aux prévisions provoquerait un repli de la croissance de l'ordre de 2 points de pourcentage.

CHAPITRE II : PERSPECTIVES FINANCIERES 2016-2018

Les perspectives financières abordent respectivement les opérations financières de l'Etat, la situation financière des entreprises publiques, la contribution de l'Etat aux entreprises et offices d'Etat, les finances locales et la sécurité sociale sur la période 2016-2018.

I. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT POUR 2016-2018

Sur la base du cadrage macroéconomique décrit ci-avant et de la stratégie de gestion des finances publiques, les recettes budgétaires devraient croître de 10,5% en moyenne par an sur la période 2016-2018 et les dépenses publiques resteraient soutenues avec un accroissement moyen annuel de 9,0%.

En matière de gestion des dépenses publiques, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer la qualité des dépenses publiques de façon à renforcer ses effets multiplicateurs sur l'économie. A cet effet, l'Etat veillera à : (i) contenir les dépenses courantes ; (ii) augmenter les dépenses d'investissement notamment celles relatives aux infrastructures et aux dépenses sociales prioritaires ; (iii) poursuivre l'assainissement du Programme d'investissements publics (PIP) ; (iv) renforcer le suivi du paiement des décomptes tout en améliorant leur gestion.

Tableau 8: Prévisions des finances publiques de 2016-2018 (en milliards FCFA)

	2015 B.N.	2016 Proj	2017 Proj	2018 Proj
Recettes totales	864,5	914,8	1 022,5	1 136,1
Fiscales	770,3	816,0	913,5	1 018,4
Recettes douanières	404,1	425,0	471,8	523,7
Recettes des Impôts	366,2	390,9	441,7	494,7
Non fiscales	94,3	98,9	108,9	117,7
Trésor	56,6	58,5	65,4	70,6
Dépenses totales	1 183,0	1 021,5	1 134,5	1 243,3
Dépenses courantes	737,5	730,1	762,7	793,7
Dépenses de personnel	326,0	332,8	349,4	366,9
Pensions et bourses	71,0	83,1	87,3	91,6
Transferts courants	177,4	165,1	173,3	180,8
Autres dépenses	121,2	121,8	125,5	129,3
Investissement	445,5	291,4	371,8	449,5
Contributions budgétaires	206,2	132,7	146,0	160,5
Financements extérieurs	239,2	158,8	225,8	289,0
Solde primaire (définition étroite)	-37,3	79,3	141,0	207,0
Intérêts	41,9	27,3	27,2	25,1
Prêts nets (- = remboursement)	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit global (base ordonnancement)	-318,5	-106,7	-112,0	-107,2
Variation d'arriérés	-10,4	-17,4	-17,4	-17,4
Paiements en rapprochements	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit global (base caisse)	-328,9	-124,1	-129,4	-124,6
<i>En % du PIB</i>				
Recettes totales	18,3	18,2	18,7	19,0
Recettes fiscales	16,3	16,2	16,7	17,1
Recettes non fiscales	2,0	2,0	2,0	2,0
Dépenses totales	25,0	20,3	20,7	20,8
Masse salariale	6,9	6,6	6,4	6,2
Investissement public	9,4	5,8	6,8	7,5
Contribution budgétaire à l'investissement	4,4	2,6	2,7	2,7
Solde primaire (définition étroite)	-0,8	1,6	2,6	3,5
Déficit global (base ordonnancement)	-6,7	-2,1	-2,0	-1,8
Solde budgétaire global (Dons compris)	-4,3	-0,2	0,1	0,2
Masse Salariale / recettes fiscales	42,3	40,8	38,3	36,0
Contribution budgétaire / recettes fiscales	26,8	16,3	16,0	15,8

Source : DGAE, mai2015

Ainsi, les objectifs spécifiques du Gouvernement à moyen terme se présentent comme suit :

- maintenir le déficit budgétaire (dons compris) au-dessus de 3% sur la période sous revue ;

- stabiliser le niveau des dépenses publiques à environ 21% du PIB à l'horizon 2018 ;
- engager les actions nécessaires pour ramener le ratio masse salariale / recettes fiscales à 36,0% à l'horizon 2018.

Pour l'année 2016, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires, qui se traduira par un relèvement progressif des taux de pression fiscale à l'horizon 2018. A cet effet, le Gouvernement entend : (i) renforcer le cadre macroéconomique pour accélérer la croissance économique et réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes ; (ii) poursuivre le renforcement des capacités des régies financières à travers leur dotation en moyens matériels et humains ; (iii) déceler les niches de recettes et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ; (iv) maîtriser les dépenses fiscales, notamment les exonérations hors code ; (v) poursuivre la modernisation des régies financières à travers l'informatisation des services et l'analyse de risques.

Sur cette base, les recettes budgétaires devraient s'établir à 914,8 milliards FCFA en 2016 contre 864,5 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 5,8%. Cette évolution est imputable aussi bien aux performances attendues des administrations des Douanes et des Impôts que du Trésor. Ainsi, la pression fiscale serait de 16,2% et les recettes non fiscales représenteraient 2,0% du PIB en 2016. La décomposition des recettes des régies par nature d'impôt et taxes, de même que les prévisions mensuelles pour l'année 2016 sont présentées en annexe 4.

S'agissant des dépenses publiques, elles sont projetées à 1.021,5 milliards FCFA en 2016 contre 1.183,0 milliards FCFA en 2015, soit une baisse de 13,6%. Les dépenses courantes représenteraient 71,5% des dépenses totales. La masse salariale progresserait de 2,1% en lien avec les nouveaux recrutements dans la fonction publique et les glissements catégoriels. Quant aux transferts courants, ils connaîtraient un repli de 7,0% en 2016 avant de s'inscrire en hausse de 5,0% en 2017.

De façon générale, le Gouvernement retient une stratégie budgétaire orientée vers l'amélioration des critères de convergence de l'UEMOA à l'horizon 2018. La trajectoire des finances publiques sur la période 2016-2018 a été donc définie par référence aux plafonds de consommation de 2015. Cette trajectoire pourra être ajustée à l'issue d'une analyse détaillée des déterminants des dépenses de fonctionnement et d'investissement de chaque ministère et institution de l'Etat.

Pour les dépenses de fonctionnement, Il est envisagé sur la période 2016-2018, une réduction progressive du train de vie de l'Etat. Les ministères, les institutions et les

établissements publics à caractère administratif y contribueront au travers d'une diminution en valeur de leur fonctionnement courant. A ce titre, il est prévu en 2016 un accroissement de 0,5% par rapport à 2015 et de 3,0% en moyenne en 2017 et 2018.

Les ministères doivent donc renforcer la modernisation de l'organisation de leurs services, notamment de leur fonction support. Une démarche de rationalisation et de mutualisation des systèmes d'information et d'archivage doit s'observer dans les services publics permettant ainsi de contribuer à la réduction des dépenses publiques. Les opérations d'acquisitions de biens et de services doivent désormais faire systématiquement l'objet de comptabilisation pour permettre la programmation des besoins nécessaires.

Les dépenses d'investissements seront orientées vers la rentabilité. La programmation des opérations d'investissement doit être stricte permettant ainsi de se limiter désormais aux projets dont l'impact socio-économique est le plus élevé.

Pour la gestion 2016, le Gouvernement retient pour le PIP, une enveloppe qui s'élève à 291,4 milliards FCFA, soit 28,5% des dépenses totales, et qui se répartit comme suit : (i) 53,2% des investissements pour les secteurs productifs, dont 9,0% pour l'eau et l'électricité, 16,0% pour le secteur rural en lien avec les clauses internationales telles que le protocole de Maputo, 23,0% pour les infrastructures économiques ; (ii) 30,5% pour les secteurs sociaux dont 8,0% pour la Santé, 9,0% pour l'Education et (iii) 16,3% pour l'Administration. Les critères d'éligibilité des projets au PIP sont décrits à l'encadré 3.

Encadré 3 : Critères d'éligibilité des projets au PIP.

Les critères d'éligibilité des projets au PIP sont :

- i. la compatibilité des projets avec les politiques nationales ;
- ii. la prise en compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- iii. la cohérence avec le Programme d'Actions Prioritaires qui sous-tend la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) ;
- iv. la conformité du projet avec les orientations quinquennales 2012-2016 du Budget de l'Etat ;
- v. la disponibilité et la qualité des documents de projet (études de faisabilité technique, socio-économique, financière et d'impact environnemental, la prise en compte des investissements au niveau local et l'implication des communautés à la base) ;
- vi. la disponibilité des outils d'opérationnalisation du PIP y compris le tableau d'éclatement par nature de dépenses budgétaires ;
- vii. la disponibilité d'accords et conventions de financement signés ;
- viii. le Rapport de performance (pour les anciens projets).

Pour l'exercice 2016, une attention particulière sera accordée aux projets suivants :

- les grands chantiers de l'Etat en cours d'exécution et devant s'achever impérativement courant 2016 ;
- les projets en cours et dont l'exécution devra se poursuivre en 2016 et au-delà, notamment les projets actifs dont le taux d'exécution physique cumulé est supérieur ou égal à 75% et le taux de réalisation financière cumulés est au moins égal à 70% ;
- les projets s'inscrivant dans les points d'application des orientations quinquennales 2012-2016 du Budget de l'Etat au titre de la gestion 2016 et les dépenses protégées du Programme d'Actions Prioritaires ;
- les projets présélectionnés par les Programmes Régionaux dont le Programme Economique Régional et remplissant les critères de sélection au PIP ;
- les projets ayant un crédit de paiement d'au moins 100 millions de FCFA ;
- les projets présentés à la Table Ronde de Paris.

Source : DPIP/DGIFD/MDAEP.

Tableau 9 : Répartition du PIP par secteurs sur la période 2016-2018

SECTEURS	Réalisations	PROJECTIONS							
	2014	2015		2016		2017		2018	
	Montant	Montant	en %	Scénario tendanciel					
				Montant	en %	Montant	en %	Montant	en %
Secteurs Productifs									
Secteur rural	40,9	56,8	14,01	46,6	16,0	59,5	16,0	62,9	14,0
Mines	0,4	0,7	0,18	0,6	0,2	0,4	0,1	1,3	0,3
Industrie, Commerce	8,4	15,2	3,74	8,7	3,0	5,6	1,5	6,7	1,5
Services	3,2	14,1	3,47	4,4	1,5	3,7	1,0	4,5	1,0
Eau et électricité	21,2	36,3	8,95	26,2	9,0	29,7	8,0	45,0	10,0
Infrastructures	37,6	90,4	22,29	67,0	23,0	94,4	25,4	116,9	26,0
Artisanat et Tourisme	1,2	3,4	0,83	1,5	0,5	7,4	2,0	9,0	2,0
Total secteurs productifs	112,8	216,8	53,46	155,0	53,2	200,8	54,0	246,4	54,8
Secteurs Sociaux									
Santé	18,1	31,2	7,69	23,3	8,0	37,2	10,0	46,8	10,4
Education	16,8	27,5	6,78	26,2	9,0	40,9	11,0	44,1	9,8
Habitat	19,2	28,5	7,02	17,5	6,0	11,2	3,0	18,0	4,0
Environnement	15,6	24,1	5,95	17,5	6,0	18,6	5,0	13,5	3,0
Autres secteurs sociaux	3,3	5,4	1,34	4,4	1,5	3,7	1,0	9,0	2,0
Total secteurs sociaux	73,0	116,6	28,75	88,9	30,5	111,5	30,0	131,3	29,2
Administration									
Administration	40,5	72,0	17,76	47,5	16,3	59,5	16,0	71,9	16,0
Total général	226,3	445,5	100	291,4	100,0	371,8	100	449,5	100

Source : DGIFD/MDAEP, mars 2015

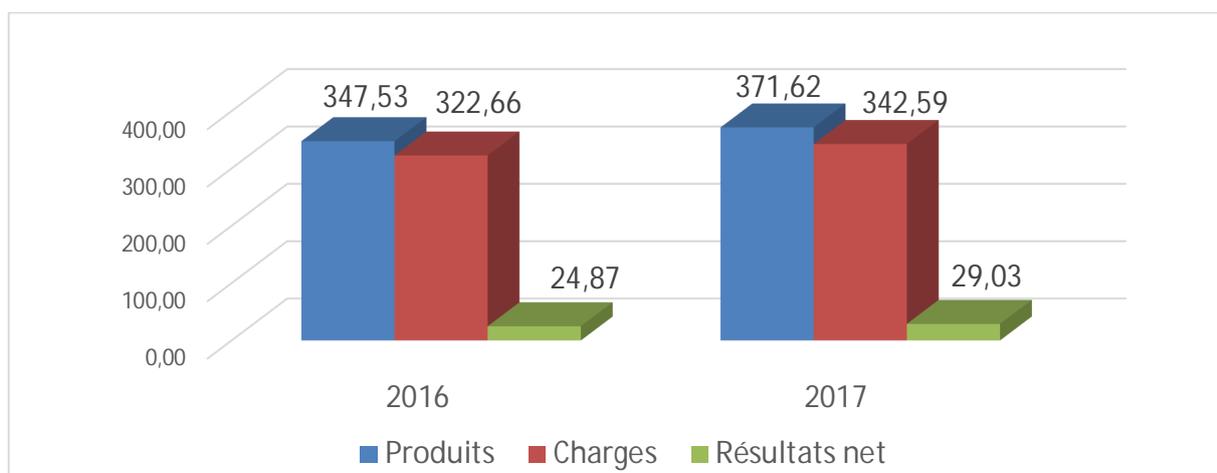
II. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2016-2018

Les perspectives sur la situation des entreprises et offices d'Etat tablent sur une hausse de 2% des subventions qui s'établiraient à 47,00 milliards FCFA en 2018 contre 46,06

milliards FCFA en 2016. Par rapport à 2015, le niveau des subventions en 2016 est en baisse de 1,8%.

S'agissant des indicateurs de performance, il est attendu au niveau des entreprises publiques et offices d'Etat, un résultat net de 29,03 milliards FCFA en 2017 contre 24,87 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 17,7%. Comparé à 2015, le résultat net attendu en 2016 serait en baisse de 27,1%.

Graphique 13: Produits et charges des entreprises publiques et offices d'Etat de 2016 à 2017



Source : DGB-DGCPE, mars 2015

III. PERSPECTIVES DES FINANCES LOCALES SUR LA PERIODE 2016-2018

Les perspectives des finances locales pour la période 2016-2018 sont axées sur :

- le développement local à travers la poursuite des transferts financiers aux communes et la diversification des guichets du FADeC pour faciliter le financement des investissements économiques innovants et structurants par les communes grâce au Partenariat Public- Privé ;
- l'amélioration de la gouvernance à travers (i) l'accompagnement et le renforcement de capacité pour une bonne programmation et exécution des budgets communaux et (ii) l'amélioration de la qualité du suivi, du contrôle et de l'audit de l'utilisation des ressources mises à la disposition des communes.

Dans ce cadre, il est prévu au titre des transferts affectés, un accroissement des ressources aux communes pour la mise en œuvre des politiques sectorielles traduites dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et les budgets des communes. Cet accroissement

du volume des transferts s'inscrit aussi dans la perspective d'améliorer progressivement le ratio « part des transferts de ressources financières aux communes dans le Budget général de l'Etat » de 7% en 2016, 9% en 2017 et 10% à l'horizon 2018. Il est donc attendu pour 2016-2018 que les ministères détenant encore dans leur portefeuille des projets d'investissements publics à compétence communale transfèrent lesdits projets aux communes pour leur exécution en maîtrise d'ouvrage communale avec une assistance conseil soutenue.

Quant aux transferts non affectés du MDGLAAT, il est prévu : (i) au titre des investissements respectivement 10 milliards FCFA en 2016, et 12 milliards FCFA pour 2017 et 2018 sur ressources intérieures et (ii) au titre du fonctionnement, 4 milliards FCFA respectivement en 2016 et 2017 puis 5 milliards FCFA en 2018 sur ressources intérieures en lien avec l'obligation d'entretien du patrimoine communal et la hausse des charges liées au recrutement de personnel qualifié au niveau des communes pour soutenir les efforts de développement local.

IV. PERSPECTIVES EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE SUR LA PERIODE 2016-2018

Les perspectives en matière de sécurité sociale au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale visent entre autres : (i) l'amélioration de la qualité des prestations et la réduction des délais de liquidation des dossiers ; (ii) la transférabilité des prestations grâce à la signature de plusieurs conventions de sécurité sociale et la mise en application des dispositions de l'article 105 du code de sécurité sociale qui institue une coordination entre le Fonds National des Retraites du Bénin et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; (iii) l'extension de la couverture sociale au secteur informel ; (iv) la mise en place effective de la branche assurance maladie ; (v) l'amélioration du taux de recouvrement des cotisations ; (vi) l'automatisation complète des prestations de l'institution afin de moderniser l'appareil de gestion ; (vii) la réalisation des études actuarielles pour évaluer le niveau réel de solvabilité de la Caisse ; (viii) l'adoption d'une nouvelle politique de placement des réserves ; (ix) la mise en conformité des modes de gestion aux standards internationaux et (x) l'obtention des certifications qualité et l'institutionnalisation de la culture d'excellence.

A ce titre, il est attendu sur la période 2016-2018 que le montant des produits de la CNSS passe de 93,58 milliards FCFA en 2016 à 98,20 milliards FCFA en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 2,8%.

Tableau 10 : Evolution prévisionnelle des produits et charges de la CNSS

	2016	2017	2018
PRODUITS	93,58	96,26	98,20
CHARGES	37,07	39,36	40,15
RESULTAT (EXCEDENT)	56,51	56,89	58,04

Source : CNSS, mars 2015

Les charges connaîtront une hausse moyenne de 4,1% en passant de 35,56 milliards FCFA en 2016 à 40,15 milliards FCFA 2018. Elles seront tirées par les charges techniques qui représentent environ 70% des charges totales. La hausse des charges sera soutenue par un accroissement de 40% du montant des pensions entre 2016 et 2018, en lien avec une augmentation de 13,3% des bénéficiaires de pensions sur la période sous revue.

Sur la base de l'évolution des produits et des charges, le résultat ressortirait excédentaire sur toute la période sous revue autour de 57,2 milliards FCFA.

Tableau 11 : Evolution prévisionnelle des retraités de 2016 à 2018

ANNEES	BENEFICIAIRES DE PENSION	TAUX D'EVOLUTION	MONTANT DES PENSIONS	TAUX D'EVOLUTION (%)
2016	24 789	6,53%	20 698 366 709	21,29
2017	26 390	6,46%	24 059 091 517	16,24
2018	28 087	6,43%	29 008 848 612	20,57

Source : CNSS, mars 2015

Du côté du Fonds National des Retraites du Benin, les actions à mettre en œuvre sur la période sous revue sont notamment la poursuite de l'informatisation des pensions et la réforme du régime de retraite dans la perspective de réduire, voire inverser la tendance déficitaire du budget du Fonds.

Dans cette optique, les recettes du FNRB sont attendues à 24,43 milliards FCFA à l'horizon 2018 contre 58,75 milliards FCFA pour les dépenses. Il se dégagerait un déficit de 34,32 milliards FCFA imputable à la forte contractualisation de l'emploi public.

En ce qui concerne l'effectif des retraités, il passera de 33 564 personnes en 2016 à 39 978 retraités en 2018, soit une hausse de 19,1%.

V. STRATEGIE DE L'ENDETTEMENT SUR LA PERIODE 2016-2018

Conformément aux prescriptions du Règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique adopté le 04 juillet 2007 par les Etats membres de l'UEMOA, le Bénin élabore chaque année un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la Loi de finances.

L'élaboration de ce document a permis au Bénin de disposer d'un guide concernant ses décisions d'emprunts de manière à couvrir son besoin de financement tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de la dette actuelle et future ainsi que des chocs auxquels il peut être exposé.

Dans ce cadre, l'analyse des résultats et de la sensibilité aux chocs des différentes stratégies testées permettent de retenir une stratégie d'endettement qui combinent le recours aux prêts extérieurs concessionnels provenant des bailleurs de fonds traditionnels et des nouveaux partenaires financiers d'une part et la mobilisation de ressources additionnelles sur le marché domestique à travers l'émission de titres publics d'autre part.

Par ailleurs, l'Etat va contracter des prêts non concessionnels de montants limités au cas par cas pour le financement de projets rentables dans la limite d'accumulation de dette non concessionnelle qui sera retenue avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Cette stratégie d'endettement est celle qui ne devrait pas compromettre fondamentalement les indicateurs de taux d'intérêt, de taux de change et de risque de refinancement compatibles avec le contexte macroéconomique du Bénin. La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre de situer le taux d'endettement dans des proportions raisonnables. Il s'afficherait ainsi autour de 35,0% en 2018, bien en deçà du plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

CONCLUSION

L'économie béninoise s'est consolidée sur la période 2012-2014 avec un taux de croissance de 5,5% en 2014 contre 5,4% en 2012.

Durant la période 2012-2014, la situation des finances publiques a été marquée par une hausse aussi bien des recettes que des dépenses. Le déficit budgétaire base ordonnancement est ressorti en pourcentage du PIB à 3,1% en 2014 contre 3,8% en 2013 et 2,4% en 2012. Ce déficit est financé essentiellement par dons et prêts projets, des appuis budgétaires. Le reste a été comblé par les émissions de titres publics sur le marché financier régional. En ce qui concerne la sécurité sociale, sur la période 2012-2014, la CNSS a dégagé des résultats excédentaires alors que le FNRB n'a enregistré que des résultats déficitaires.

Pour 2015, le taux de croissance économique s'afficherait à 5,7% contre une prévision initiale de 6,0%, sur la base de l'évolution de la conjoncture au 1^{er} semestre 2015.

Au regard des défis de l'économie nationale, les points d'application de l'orientation globale de la politique économique du Gouvernement au titre de l'année 2016 sont : (i) le renforcement des infrastructures (dont notamment l'énergie, les infrastructures de transport et les TIC) ; (ii) l'amélioration de la productivité du secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour tous ; (iv) le développement local. Les axes transversaux de la politique économique en 2016 sont relatifs à la promotion de la bonne gouvernance (climat des affaires, dividende démographique et qualité de l'administration), la promotion de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Sur la base des orientations économiques du Gouvernement et en tenant compte de l'évolution de la conjoncture aux plan national, régional et international pour la période 2016-2018, le taux de croissance devrait ressortir à 5,8% en 2016, 6,3% en 2017 et 6,5% en 2018 contre 5,7% en 2015. Ces perspectives de croissance devraient se réaliser dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation qui ressortirait en-dessous de la norme communautaire de 3,0% retenue par l'UEMOA.

En matière de gestion des finances publiques, l'objectif du Gouvernement est de consolider la mobilisation des recettes publiques et de poursuivre une gestion prudente des dépenses publiques de façon à tendre vers le respect de la plupart des critères de convergence communautaire à l'horizon 2018.